



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

72^e séance plénière

Jeudi le 13 décembre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (Ex-République yougoslave de Macédoine)

En l'absence du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Point 66 de l'ordre du jour (suite)

Promotion et protection des droits de l'enfant

b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général (A/62/259)

Projet de résolution (A/62/L.31)

Le Président par intérim : J'invite S. E. M. Jean-Pierre Lacroix, de la délégation française, à prendre la parole.

M. Lacroix (France) : Je suis aujourd'hui accompagné de M^{lle} Joyce Bukuru, qui prononcera une déclaration en tant que représentante des enfants.

Il y a cinq ans, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, réunis lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, avaient développé une vision, celle d'un monde digne des enfants, et ils avaient souscrit collectivement des

engagements pour transformer cette vision en réalité à l'horizon 2015.

La France avait alors présenté les axes primordiaux de son action en vue de l'avènement d'un monde digne des enfants autour de l'universalisation du droit à l'éducation, en particulier pour les filles, et du droit à la santé, notamment face aux immenses défis que posent les pandémies telles que le VIH/sida. La France s'était également engagée à ne ménager aucun effort pour lutter contre les pires formes d'exploitation et de violence contre les enfants, telles que l'enrôlement des enfants dans les conflits armés, les violences sexuelles contre les enfants ou la pornographie mettant en scène des enfants. Elle s'était également engagée pour obtenir l'abandon de la pratique des mutilations sexuelles féminines.

Le présent débat doit marquer plus que jamais notre engagement à redoubler d'efforts en faveur des enfants et à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration adoptée il y a cinq ans. Nous nous réjouissons du fait que le bilan dressé par le Secrétaire général enregistre certains progrès importants, comme la réduction globale de la mortalité infantile, ou le succès des grandes campagnes de vaccination. Le rythme auquel la mortalité infantile a baissé jusqu'à présent reste cependant trop lent pour que l'objectif fixé en la matière puisse être atteint. Il en est de même pour les objectifs fixés en matière de vaccination, à de rares exceptions.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



En ce qui concerne l'accès de tous les enfants à l'éducation, des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès à l'éducation primaire. En revanche des disparités trop importantes subsistent concernant la fréquentation scolaire des filles et des enfants défavorisés.

La France déplore par ailleurs que les pires formes d'exploitation et d'abus perdurent, malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer le cadre normatif et malgré les programmes d'assistance développés à l'égard des catégories d'enfants les plus vulnérables. Je voudrais citer trois domaines d'action que nous entendons privilégier.

Tout d'abord concernant la lutte contre le fléau des enfants soldats, la France a soutenu le développement des engagements et Principes de Paris, agréés en février 2007; ces principes et engagements visent à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés, et à obtenir leur libération et leur réintégration dans leur communauté. Ces engagements ont déjà été souscrits par 66 États, et nous entendons continuer à prendre des initiatives pour leur pleine mise en œuvre. La France continuera également d'œuvrer dans le cadre du Conseil de sécurité, et notamment du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, qu'elle préside depuis sa création et qui a permis d'obtenir de premiers résultats encourageants en termes de libération d'enfants associés aux forces et groupes armés. Enfin, cette action sera complétée par des actions de coopération, sur le plan bilatéral et sur le plan multilatéral, en partenariat avec les agences des Nations Unies.

Pour ce qui est du deuxième domaine d'action, la France soutient les stratégies pour la survie de l'enfant, en particulier avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), dans le cadre du Programme de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME). La France s'est engagée dans un effort pour la protection des enfants contre les principales maladies que l'on peut prévenir par la vaccination. Nous avons mobilisé, à cet effet, 45 millions d'euros sur la période 2004-2006, pour soutenir d'une part l'Initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite, et d'autre part l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI). La France s'est également engagée dans la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm) pour le remboursement sur 20 ans d'un quart de l'emprunt de 4 milliards d'euros qui a été

lancé la même année. À travers la contribution de solidarité sur les billets d'avion et le lancement de la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), la France contribue, par ailleurs, à l'achat de formulations pédiatriques de médicaments pour les trois grandes pandémies, à savoir sida, tuberculose et paludisme. UNITAID a déjà permis de mobiliser plus de 300 millions de dollars. Dans le même temps, la France est devenue le second donateur au Fonds mondial de lutte contre le sida, avec 900 millions d'euros affectés pour les trois ans à venir.

Enfin, troisième domaine que je souhaiterais mentionner aujourd'hui, l'éducation pour tous. Il s'agit d'un enjeu essentiel de cohésion sociale et de solidarité internationale et de développement. De très nombreux pays sont confrontés à de grandes difficultés dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives soutenables. L'éducation primaire pour tous, objectif du Millénaire, est une priorité de la coopération française. La France s'engage, à travers sa stratégie, vers un objectif qui va au-delà de la simple éducation primaire, et y inclut l'éducation postprimaire et la formation professionnelle.

Au niveau multilatéral, nous contribuons aussi à la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous à travers le Fonds européen de développement, les fonds de la Banque mondiale engagés dans ce secteur, ou à travers l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et nous soutenons activement l'initiative « fast-track » de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous dans les pays en développement.

À l'occasion de ce débat commémoratif, le Secrétaire général a demandé à tous les gouvernements d'apporter une réponse de plus grande échelle, dans toute la mesure de leurs capacités, aux défis auxquels nous sommes confrontés. Je voudrais, pour terminer, réaffirmer que la France répondra positivement à cet appel et continuera de mettre en œuvre ses engagements.

À présent, je voudrais demander que l'on veuille bien donner la parole à M^{lle} Joyce Bukuru.

M^{lle} Bukuru (France) : Je m'appelle Joyce Bukuru, et je parle aussi au nom de mes camarades ici présents, Manuel Guzman et Clara Dessaint. Nous sommes tous des élèves du Lycée français de New York, un établissement qui regroupe plus de 50 nationalités. Ainsi, nous avons l'occasion de vivre la diversité culturelle quotidiennement.

Nous souhaitons aujourd'hui, en tant qu'enfants du monde, ayant vécu dans différents pays, exprimer un message d'espérance et d'optimisme à l'égard de l'enfance dans le monde. Il y a eu des progrès considérables, notamment, en matière d'éducation et de santé. Cependant, il y a encore beaucoup de situations qui nécessitent notre attention. Nous voulons que l'enfant ait à sa disposition toutes les ressources nécessaires afin qu'il puisse devenir l'architecte légitime de son humanité, et donc de son futur. Récemment, nous avons eu l'occasion d'assister au lancement d'une association caritative, Batonga, qui met en valeur et qui met en avant l'éducation des jeunes filles africaines. L'éducation de ces jeunes filles est indispensable, afin qu'elles puissent assumer le rôle vital qu'elles ont pour l'avenir de l'humanité.

Mais, de nouveaux enjeux se dessinent, et le réchauffement climatique en est un. Ce genre de problème, qui touche tout le monde, affecte d'abord les enfants. Par exemple le manque d'eau, et donc la sécheresse, qui entraîne la famine et d'autres problèmes. Comme a écrit Antoine de Saint-Exupéry, « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Ce fut un honneur de m'adresser à l'Assemblée lors de cet événement extraordinaire. N'oubliez surtout pas que pour bâtir un monde digne de l'enfant, il faut d'abord entendre la voix de l'enfant. Merci d'avoir écouté la nôtre.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Peter Maurer, chef de la délégation de la Suisse.

M. Maurer (Suisse) : La Suisse tient tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale, ainsi que le Secrétaire général et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour l'organisation de cet événement. Nous remercions plus particulièrement l'UNICEF pour l'excellente documentation qui permet de mesurer les acquis et les lacunes encore à combler dans ce domaine.

Compte tenu du fait que je ne dispose que de cinq minutes, je voudrais faire valoir cinq domaines particulièrement importants en la matière pour la Suisse, tout en renvoyant les membres à ma déclaration in extenso qui est distribuée en salle.

Premièrement, les actes de violence et d'exploitation contre les enfants, filles ou garçons, sont injustifiables en tout temps et en toutes circonstances.

Ils doivent être condamnés et faire l'objet, de toute urgence, de mesures efficaces pour en déterminer l'ampleur, en identifier les causes, les contrer et les prévenir. La Suisse a ainsi renforcé sa législation et les mesures internes afin d'assurer une meilleure protection aux enfants. La possession de matériel pornographique impliquant des enfants est désormais pénalisée, un service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet est entré en fonction en 2003 ainsi qu'un service responsable de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants. Plusieurs campagnes ont été menées dans notre pays pour sensibiliser l'opinion publique à la problématique du tourisme sexuel, ainsi qu'à celle des abus sexuels et des violences envers les enfants. Enfin, des travaux sont en cours afin de mettre en œuvre à partir de 2009 un programme national de protection de l'enfant.

Deuxièmement, parler de droits, c'est aussi prendre en compte ceux liés à la santé sexuelle et reproductive. L'infection au VIH/sida, les maladies sexuellement transmissibles, les grossesses précoces et non voulues restent un phénomène inquiétant parmi les adolescents et les jeunes. Cette situation ne pourra évoluer positivement que si les adolescents et tous les jeunes, filles et garçons, ont un accès égal et sans restriction à l'information, aux services et aux moyens de protection de santé sexuelle et reproductive. Mon pays s'emploie à réaliser cet objectif sur le plan interne comme dans sa coopération internationale et appelle à des efforts accrus dans ce contexte.

Troisièmement, la Suisse est consciente de l'importance d'engager un dialogue avec les enfants sur toutes les questions les concernant et de respecter leurs vues conformément à l'article 12 de la Convention. C'est dans cet esprit qu'une fédération suisse des parlements de jeunes et des parlements d'enfants a été créée. La participation permet aux enfants de devenir des acteurs constructifs de la société et de créer des liens entre les différents milieux et cultures, en contribuant ainsi à prévenir la violence et la discrimination. La Suisse encourage également autant que possible la participation des enfants étrangers ou issus de la migration dans tous les domaines de la société, leur intégration scolaire et professionnelle, ainsi que l'égalité des chances, en favorisant en particulier l'apprentissage des langues et une formation adéquate.

Quatrièmement, sur le plan international, la Suisse s'efforce de prendre davantage en considération

les droits et besoins spécifiques des enfants dans les activités de coopération internationale, notamment pour les programmes concernant la bonne gouvernance, l'égalité entre les femmes et les hommes et la sécurité humaine. À l'ONU, elle poursuivra son engagement contre toute forme de violence envers les enfants et leur exploitation sexuelle, y compris la pornographie sur l'Internet et la prostitution.

Cinquièmement, la Suisse s'emploie à ce que les droits et les besoins des enfants dans des situations d'urgence reçoivent une attention accrue et à ce que soit respecté le principe de la non-participation des enfants aux conflits armés dans les troupes gouvernementales ou non étatiques. Le protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés étant un instrument essentiel dans ce contexte, nous appelons dès lors tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier sans tarder et sans formuler de réserves contraires à l'objet et au but de cet instrument.

La Suisse se réjouit de contribuer aux efforts globaux afin que la Convention relative aux droits de l'enfant devienne une réalité pour chaque fille et chaque garçon.

Nous tenons ici à rendre un hommage particulier au plaidoyer constant de l'UNICEF en faveur des droits de l'enfant, ainsi qu'aux efforts déployés par de nombreux acteurs, afin que les enfants soient protégés de manière adéquate en tout temps.

Pour terminer, la Suisse voudrait rappeler qu'il est impératif que toutes les actions soient coordonnées à tous les niveaux afin d'apporter des solutions efficaces et durables aux multiples défis qu'il reste à relever.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Gojko Čelebić, chef de la délégation du Monténégro.

M. Čelebić (Monténégro) (parle en anglais) : Je suis heureux de participer au présent Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Je voudrais souligner la participation des enfants et des jeunes du monde entier. Leur participation dénote clairement qu'ils sont citoyens et participent activement à la construction de nos sociétés.

Le Monténégro s'associe pleinement à la déclaration faite par S. E. M^{me} Idália Moniz, du

Portugal, au nom de la présidence de l'Union européenne. Je voudrais faire une déclaration à titre national, en mettant en exergue quelques questions qui sont particulièrement importantes pour le Monténégro.

Le document « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe) a mis en lumière des difficultés et fait des recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer la protection des enfants, en mettant l'accent sur l'importance de mettre pleinement en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. Le document complète la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et fait le lien avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport du Secrétaire général (A/62/259) fait le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du document « Un monde digne des enfants » à l'échelle mondiale et reconnaît que des progrès considérables ont été réalisés depuis 2002. Cependant, il insiste également sur le fait qu'il reste beaucoup à faire.

Le Monténégro appartient à la famille des petits pays du monde, et la naissance de tout enfant est essentielle pour le développement durable du pays. Nous avons reconnu l'importance d'investir dans les enfants, et la question des droits de l'enfant fait partie de nos priorités. Après avoir obtenu son indépendance, le Monténégro a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses deux protocoles facultatifs. Il a entamé le processus de renforcement du cadre institutionnel pour leur mise en œuvre. Les processus de réforme générale sont guidés par les quatre principes généraux de la Convention : les intérêts supérieurs de l'enfant; la non-discrimination; la survie et le développement; et la participation.

En 2003, le Gouvernement monténégrin a créé le Comité pour la protection et la promotion des droits de l'enfant, présidé par le Vice-Président du Gouvernement et composé des représentants des ministères concernés et du Bureau du médiateur. En 2004, nous avons adopté un plan d'action national pour les enfants. Le plan décrit les processus de réforme au Monténégro et sert de cadre aux stratégies, politiques et programmes que le Monténégro s'est engagé à mettre en œuvre conformément au document « Un monde digne des enfants ». Nous avons reconnu l'importance d'une étroite coopération entre le Gouvernement et les administrations locales, la société civile et les agences des Nations Unies, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme des enfants de façon efficace et complète. Les mécanismes

créés ont permis de mettre efficacement en œuvre le plan.

Une série de nouvelles lois, de stratégies et de plans d'action ont été adoptés, notamment la loi sur les enfants et la protection sociale, la stratégie nationale en matière de VIH/sida, la loi sur l'éducation non exclusive des enfants handicapés, le plan d'action national de lutte contre la traite des enfants et la stratégie nationale pour une solution durable au problème des réfugiés et des personnes déplacées, qui ont tous des répercussions favorables sur la vie des enfants.

Le Monténégro est conscient que l'un des meilleurs investissements que nous pouvons faire dans les enfants consiste à leur garantir les bons choix en matière d'éducation, et nous avons mené à bien diverses activités relatives à la réforme du système éducatif. Le réseau scolaire a été rationalisé, et de nombreuses activités sont mises en œuvre pour créer des écoles adaptées aux enfants dans le cadre d'un programme qui encourage de nouvelles méthodes de travail et la participation active des enfants. Les partenariats entre les parents, les écoles et les collectivités locales sont encouragés, ainsi que l'initiative privée en matière d'éducation. En outre, certaines activités favorisant l'inclusion d'enfants provenant de familles socialement vulnérables, notamment des enfants de réfugiés et de personnes déplacées et des enfants ayant des besoins particuliers, sont menées.

Au Monténégro, le secteur des soins de santé a récemment mis en œuvre, conformément à la stratégie pour le développement des soins de santé pour le Monténégro, des programmes essentiellement axés sur la prévention des maladies, la promotion de la santé et la mise en œuvre d'activités destinées à améliorer la santé des groupes de populations vulnérables, en réservant une attention particulière aux enfants. Le secteur accorde également une priorité absolue à la protection des enfants et des jeunes contre le VIH/sida.

Un réseau d'institutions publiques s'efforce de prévenir la traite des enfants et d'autres formes de violence et d'exploitation visant les enfants, en renforçant le système existant et en mettant en place de nouveaux mécanismes pour la protection des enfants. Les formes existantes de protection des enfants victimes peuvent être renforcées en améliorant les mécanismes d'identification, d'orientation et de protection des enfants, ainsi qu'en améliorant la

protection et en réduisant la vulnérabilité des enfants victimes.

Le Monténégro a fait des progrès considérables en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant, mais il reste beaucoup à faire. Nous réalisons de nombreuses activités destinées à renforcer les capacités administratives nécessaires pour mettre en œuvre les réformes et mettre en place un cadre institutionnel adéquat. Le processus d'harmonisation de la législation avec les instruments internationaux pertinents dans le domaine de la protection des droits de l'enfant est en cours.

Nous insistons sur le fait que nous devons tous garder à l'esprit qu'il est nécessaire de veiller à ce que le suivi des décisions prises à la session extraordinaire ait des retombées concrètes pour les enfants. Nous nous engageons à protéger et à promouvoir les droits de l'enfants et à créer un monde digne des enfants.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant, S. E. M. Denis Dangué Réwaka, chef de la délégation de la République gabonaise.

M. Dangué Réwaka (Gabon) : Avant de donner lecture de la déclaration du Ministre de la famille, de la protection de l'enfance et de la promotion de la femme de la République gabonaise, S. E. M^{me} Angélique Ngoma, empêchée, je voudrais exprimer au nom du Gouvernement gabonais et au mien propre notre profonde indignation face à l'horreur occasionnée avant-hier en Algérie par deux attentats-suicides sanglants qui ont visé les locaux du Conseil constitutionnel et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. C'est l'occasion pour nous de témoigner au Gouvernement et au peuple algériens de notre compassion et de notre soutien en cette circonstance particulièrement difficile.

Je donne maintenant lecture de la déclaration du Ministre.

« La présente réunion de haut niveau qui se tient cinq ans après l'adoption en 2002 de la Déclaration et du Plan d'action en faveur des enfants me donne l'occasion de faire part à l'Assemblée générale des actions menées par le Gouvernement gabonais dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'enfant, notamment en matière de santé, d'éducation et de lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants.

Pour sauvegarder les enfants des dégâts collatéraux causés par la pandémie de VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies infectieuses, le Gouvernement gabonais a pris plusieurs mesures, dont les plus importantes sont les suivantes.

La mise en place de programmes sur la prévention de la transmission de la mère à l'enfant du VIH, ce qui a déjà permis de sauver, au premier trimestre 2006, 204 enfants nés des parents séropositifs.

La prise en charge des enfants affectés par le VIH/sida, matérialisée notamment par la création d'un Centre national de nutrition, qui s'occupe des enfants issus des couches sociales les plus défavorisées affectés par cette pandémie, et la distribution de fournitures scolaires à ces derniers avec le concours du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNICEF.

L'organisation, chaque année, de campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite chez les enfants âgés de 3 mois à 5 ans.

Au Gabon, l'éducation des enfants fait partie des priorités du Gouvernement. En effet, le Gouvernement consacre chaque année plus de 15 % du budget de l'État au secteur de l'éducation. L'école est obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans.

En ce qui concerne les enfants des filles mères économiquement faibles, le Gouvernement en a déjà scolarisés plus de 1 800 dans le cadre du Programme "Haltes-garderies". Ce programme permet aux filles mères de se libérer de la garde de leurs enfants afin de suivre une formation qui les rendra aptes à exercer une activité génératrice de revenu.

La protection contre l'exploitation et contre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants constitue une autre préoccupation du Gouvernement. Le Gouvernement est en train de renforcer la législation nationale dans ce domaine en mettant l'accent sur la lutte contre le travail, la traite et l'exploitation sexuelle des enfants. Cette législation prévoit aussi une procédure de

réinsertion familiale des enfants victimes de traite.

Le Gabon a souscrit à toutes les obligations internationales en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant. Il a ainsi signé et ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux protocoles facultatifs. Dans le souci d'une meilleure application de ces instruments au niveau national, le Gouvernement a créé en 2006 un Observatoire national des droits de l'enfant.

Toutes ces actions ont nécessité un effort financier important de la part du Gouvernement. En dépit de nos efforts, des insuffisances persistent dans la mise en œuvre efficace des recommandations adoptées en 2002 par les chefs d'État et de gouvernement à la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants. Aussi en appelons-nous au renforcement de la coopération internationale en vue d'une plus grande mobilisation des ressources destinées à l'amélioration des conditions de vie de nos enfants.

L'Afrique, dont les enfants continuent de faire face à de multiples défis, y compris celui de l'extrême pauvreté, vient d'adopter au Caire, à l'occasion du deuxième Forum Panafricain sur l'avenir des enfants, un appel pour une action accélérée de la mise en œuvre du Plan d'action contenu dans le document "Une Afrique digne des enfants", que Madame le Ministre de la femme et des enfants du Ghana a éloquentement présenté. Cet appel témoigne de la volonté politique des gouvernements africains à contribuer au bien-être des enfants sur le continent. Notre vœu le plus ardent est de voir la communauté internationale soutenir cet appel dont la mise en œuvre contribuera de manière significative à l'épanouissement de nos enfants. »

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Zachary Muburi-Muita, chef de la délégation du Kenya.

M. Muburi-Muita (Kenya) (*parle en anglais*) : Au nom des enfants et du Gouvernement kenyans, je voudrais remercier sincèrement le Président d'avoir organisé le présent débat plénier de haut niveau commémoratif en vue de dresser le bilan des progrès enregistrés et des défis qu'il reste à relever depuis la

session extraordinaire consacrée aux enfants et l'adoption par l'Assemblée générale en mai 2002 de la Déclaration et du Plan d'action figurant dans le document intitulé « Un monde digne des enfants ».

Nous voudrions nous associer à la déclaration faite au nom de l'Union africaine par M^{me} Alima Mahama, Ministre de la femme et des enfants du Ghana.

La session extraordinaire a fixé des objectifs ambitieux mais réalisables pour améliorer la vie des enfants et des jeunes du monde entier. Ce débat nous rappelle par conséquent la promesse que nous avons faite en 2002 de mettre en œuvre les textes issus de la session extraordinaire. Je vais maintenant m'efforcer de récapituler les mesures concrètes prises par le Kenya pour améliorer la condition des enfants.

À l'heure où mon pays commémore le quarante-quatrième anniversaire de notre indépendance, il est de longue date reconnu que l'avenir du Kenya réside dans le bien-être de nos enfants et de nos jeunes, qui représentent quelque 65 % de la population. C'est la raison pour laquelle ce groupe occupe une place prioritaire dans nos décisions politiques. Comme dans de nombreux pays en développement, nos enfants et nos jeunes se heurtent à de nombreuses difficultés, qu'il s'agisse de la pauvreté, de la faim, de la discrimination, de négligences, de maladies, de l'analphabétisme, de la maltraitance et du fait qu'ils ne jouissent pas d'un niveau de vie acceptable.

C'est pour moi un grand plaisir d'informer l'Assemblée que le Kenya réaffirme son attachement à la réalisation des obligations énoncées dans la Déclaration et le Plan d'action « Un monde digne des enfants ». Le Kenya s'est également acquitté de ses obligations de soumettre des rapports conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et a soumis son second rapport d'État partie sur l'application de la Convention. En 2006, nous avons remis le rapport initial de l'État partie sur l'application de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain. Le processus d'élaboration de ces rapports nous a donné l'occasion de dresser le bilan de ce que nous avons réalisé pour assurer aux enfants le droit à la survie, au développement, à la protection et la participation.

Au cours de ces cinq dernières années, nous avons accordé une attention particulière à l'esprit d'« Un monde digne des enfants » et nous avons entrepris un certain nombre de réformes législatives et

politiques pour garantir à nos enfants le plein exercice de leurs droits dans les quatre domaines prioritaires identifiés par la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Pour ne mentionner que quelques exemples, les allocations budgétaires pour le secteur des services sociaux ont considérablement augmenté. Le budget national affecté au Ministère de la santé, par exemple, a doublé en cinq ans. Cette période a été marquée par un engagement plus ferme du Gouvernement à conduire des programmes nationaux de vaccination contre des maladies telles que la polio, à fournir des soins médicaux gratuits pour les femmes enceintes et pour les enfants de moins de 5 ans, des traitements gratuits contre le paludisme et la tuberculose, et des médicaments antirétroviraux dans les hôpitaux d'État. En outre, une campagne a été menée à l'échelon national pour promouvoir l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide. L'aide internationale dans le secteur de la santé – en particulier du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Initiative de la Fondation Clinton contre le VIH/sida, de l'Organisation mondiale de la santé, et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida – est très appréciée.

Malezi Bora, qui signifie éducation appropriée, est une initiative historique mise en œuvre par des parties intéressées œuvrant pour promouvoir la santé maternelle et infantile dans tous les centres de santé et pour mobiliser les communautés en ce qui concerne la nutrition après une campagne destinée à faire connaître la question.

L'éducation primaire universelle gratuite et obligatoire a constitué la réalisation la plus ambitieuse, la réalisation clef du Kenya de ces cinq dernières années. Le Gouvernement a fait des efforts pour former de nouveaux enseignants, pour construire de nouveaux locaux, pour agrandir ceux existants et pour fournir du matériel essentiel tel que des livres et de quoi écrire dans les écoles, ce qui a allégé le fardeau financier pesant sur de nombreuses familles pauvres qui n'auraient autrement pas eu les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école. À cet égard, nous remercions de leur appui l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et d'autres organisations. Pour assurer la transition de l'école primaire à l'école secondaire, le Gouvernement a promis de supprimer les frais de scolarité dans toutes les écoles publiques à partir de l'année prochaine.

Mon gouvernement a augmenté le budget pour l'éducation, qui est passé de 1,2 milliard de dollars en 2004 à 1,6 milliard cette année. En dépit de cette augmentation de ressources pour les secteurs de la santé et de l'éducation, celles-ci sont encore loin de suffire. Il est urgent d'établir un partenariat à cet égard.

En juillet 2006, en collaboration avec l'UNICEF, le Gouvernement a lancé une campagne contre la violence. Cette campagne vise à sensibiliser le grand public aux droits de l'enfant.

Reconnaissant que la participation de l'enfant est l'un des piliers de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous avons élaboré et mis en place des directives pour la participation de l'enfant.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement du Kenya à l'égard de la Déclaration et du Plan d'action d'« Un monde digne des enfants » en disant que nous estimons que les enfants méritent un meilleur avenir. Nous avons tous des devoirs pour assurer aux enfants un environnement où ils puissent vivre en paix et heureux, et dans un environnement favorable à la croissance et au développement. À l'heure où nous quittons New York, j'espère que nous pourrons renouveler notre engagement de rendre le monde digne des enfants. Réaffirmons ensemble notre engagement à assurer la survie, la protection, le développement et la participation de tous les enfants. Attachons-nous plus étroitement à la déclaration de 2002 consacrée aux enfants : un monde digne des enfants est un monde digne de tous.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Miloš Prica, chef de la délégation de la Bosnie-Herzégovine.

M. Prica (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans et demi, les États Membres, représentés au plus haut niveau, ont adopté le document intitulé « Un monde digne des enfants ». Quelque 180 États ont convenu que, dans toutes les actions en faveur des enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Un ensemble complet d'objectifs et d'échéances ont été définis dans les domaines les plus importants de la vie des enfants. Aujourd'hui, nous nous retrouvons une fois encore ici pour voir où nous en sommes et s'assurer que le monde est fermement engagé sur la voie de la réalisation des objectifs que nous avons définis en mai 2002 dans cette salle même.

Il va sans dire que tous les objectifs énoncés dans le document final adopté pendant la session extraordinaire consacrée aux enfants sont pleinement conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'évaluation d'aujourd'hui nous indiquera si le monde avance dans la bonne direction, si nous pouvons améliorer la situation plus rapidement, si nous avons réellement utilisé tous les outils à notre disposition et si nous avons fait tous les efforts possibles, non seulement pour sauver la vie d'enfants mais aussi pour que leur vie soit plus saine et plus prospère.

Comme vous le savez, mon pays a souffert d'une guerre terrible et sanglante qui a fait un grand nombre de victimes et plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées. Le niveau de l'économie s'est effondré au cinquième du niveau d'avant-guerre, les infrastructures et les habitations ont été détruites sur une immense échelle, et les enfants sont le groupe vulnérable qui a le plus souffert. La qualité des soins de santé, de l'éducation et de tous les services sociaux s'est largement détériorée en comparaison des niveaux d'avant la guerre.

Avec l'aide de la communauté internationale, la situation a commencé à s'améliorer sensiblement depuis la guerre. En 2005, le volume de l'économie avait été multiplié par trois et la qualité de vie s'était améliorée. Avec un taux de croissance moyen de 5 à 6 %, tous les aspects de la vie quotidienne en Bosnie-Herzégovine ont continué de s'améliorer. Nous sommes maintenant en voie d'atteindre la plupart des cibles fixées dans les objectifs du Millénaire pour le développement et « Un monde digne des enfants ».

En dépit de tous les efforts et de toutes les améliorations, les enfants ont cependant continué à souffrir des conséquences de la guerre. De nombreux enfants sont handicapés ou portent les cicatrices psychiques de cette terrible période. Il y a encore beaucoup de champs de mines dans le pays, ce qui menace gravement la vie des enfants. Je voudrais remercier tous les membres de la communauté internationale qui ont prêté leur concours dans le domaine de la lutte antimines. Je leur lance également un appel pour poursuivre leur appui jusqu'à ce que tous les champs de mines soient éliminés dans mon pays.

Un conseil des enfants de la Bosnie-Herzégovine a été établi en 2002. Cet organe fonctionne dans le cadre du Ministère d'État des droits de l'homme et des réfugiés afin de suivre la mise en œuvre du plan

d'action national en faveur des enfants pour la période 2002-2010, élaboré à la lumière du Plan d'action d'« Un monde digne des enfants ». Le conseil des enfants a mis en place une coopération utile avec la société civile et les organisations internationales, et suit toutes les activités relatives aux enfants, depuis le niveau des communes jusqu'à celui de l'État.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance de l'appui et de l'aide fournis par l'UNICEF pour promouvoir les droits de l'enfant dans mon pays. Le partenariat avec l'UNICEF, ses orientations et son appui ont représenté une contribution considérable à la réalisation des objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants ». La coopération avec l'UNICEF et avec d'autres organisations nationales et internationales a également contribué à beaucoup d'initiatives et de plans d'action, notamment au document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté par notre Conseil des Ministres.

Au-delà de sa ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Bosnie-Herzégovine est l'un des premiers pays à avoir signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Je voudrais exprimer notre plein appui à l'idée d'établir un département pour les droits des enfants au sein du Bureau du Procureur général, que l'Institution indépendante relative aux droits de l'homme consacrée à l'enfant a proposée. Cette mesure renforcerait la capacité du pays à mettre en œuvre tous les instruments relatifs aux droits de l'homme qui traitent des droits de l'enfant au niveau national.

Notre stratégie de développement à moyen terme, qui a été élaborée en collaboration avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, fournit des recommandations axées sur l'action dans un certain nombre de domaines liés à l'amélioration de l'environnement des enfants, notamment dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et de la protection sociale. Cette stratégie a été élaborée conformément aux cibles et aux objectifs du Millénaire pour le développement énoncés dans le document « Un monde digne des enfants ».

En mai 2004, les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la Bosnie-Herzégovine ont organisé avec succès la deuxième

Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale, qui s'est tenue à Sarajevo. L'objectif général de la Conférence était de rappeler l'engagement régional à l'égard des droits des enfants et de renforcer la prise de conscience de l'importance du document final « Un monde digne des enfants » (résolution 27/2, annexe). Cela nous a également donné l'occasion d'évaluer les réalisations enregistrées après la première Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale, qui s'est tenue à Berlin en mai 2001. Nous avons adopté par consensus l'Engagement de Sarajevo pour donner suite à l'Engagement antérieur de Berlin. Les représentants de 45 pays ont participé à cette conférence.

Les consultations régionales se sont avérées précieuses pour le dialogue international, notamment parce qu'elles donnent l'occasion de mettre en commun les meilleures pratiques et d'améliorer ce faisant les plans et programmes nationaux.

Au début 2006, on a créé la Commission chargée de la coordination des questions concernant la jeunesse au niveau de l'État, qui inclut un certain nombre de représentants de la jeunesse issus du secteur des organisations non gouvernementales. En général, la participation des enfants aux processus de prise de décisions pertinents s'est accrue en Bosnie-Herzégovine au cours des cinq dernières années.

Notre monde produit plus de services et de biens que jamais. Les conditions de vie qui sont toujours celles de nombreux enfants dans le monde nous attristent et nous préoccupent. L'affreuse réalité que plus de 50 000 enfants de moins de 5 ans sont morts au cours des deux premiers jours de notre conférence à New York du fait de la malnutrition ou de maladies désormais faciles à prévenir doit être une raison suffisante pour nous faire redoubler d'efforts pour prendre immédiatement les urgentes mesures nécessaires. Comme l'a dit à juste titre la Directrice générale de l'UNICEF il y a deux jours, ce n'est pas une question de possibilité; c'est une question de volonté.

En respectant l'engagement que nous avons pris d'édifier un monde digne des enfants, nous atteindrons l'objectif visant à construire un avenir digne de l'humanité.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} María Rubiales de Chamorro, chef de la délégation du Nicaragua.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Avant de commencer, je voudrais exprimer toutes les condoléances du Gouvernement nicaraguayen au peuple frère et au Gouvernement algériens et dire que nous condamnons l'acte barbare d'hier commis contre l'ONU, dans lequel des civils innocents ont péri.

En 2002, 190 pays se sont rassemblés à une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner la question des enfants, ce qui a abouti à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action inclus dans le document intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S/27-2, annexe). Aujourd'hui, cinq ans après, nous prenons note avec satisfaction des progrès faits vers certains objectifs que nous nous sommes fixés. Il n'en est pas moins décourageant de constater qu'il reste beaucoup à faire.

La pauvreté demeure le défi le plus important à relever en vue de l'édification d'un monde digne des enfants. Dans le monde en développement, plus de 143 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent toujours de malnutrition et un tiers d'entre eux connaît des retards de croissance, qui se traduisent par des problèmes de santé et des difficultés d'apprentissage. C'est pourquoi, au Nicaragua, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale s'est fixé comme objectif l'élimination de la pauvreté et a mis l'accent sur les sexospécificités.

Pour réaliser cet objectif, il faut non seulement élaborer des plans et politiques gouvernementaux, mais aussi faire montre d'un engagement sérieux en matière d'investissement dans les secteurs sociaux. Les politiques néolibérales n'accordent aucune importance à l'investissement dans ces secteurs car elles considèrent qu'ils portent atteinte à des politiques macroéconomiques saines. Nous avons toutefois récemment conclu un accord avec le Fonds monétaire international, qui a reconnu que notre programme économique

« Ouvrait des perspectives en vue de consolider les réalisations obtenues tout en accélérant la dynamique en faveur de la réduction de la pauvreté et de l'accroissement de l'investissement dans les secteurs clefs de l'énergie, de l'eau, de l'éducation et de la santé ».

Nous ne saurions parler du bien-être des enfants sans garantir l'accès à la santé aux catégories les plus pauvres et vulnérables et l'accès gratuit à l'éducation

primaire à tous les garçons et filles sans la moindre discrimination.

Nous avons élaboré un programme d'action citoyenne pour 2008, conjointement à un programme social, qui nous permettra de laisser derrière nous notre statut de pays très vulnérable soumis ces 16 dernières années aux politiques néolibérales pour accéder à celui de nation vivant dans la dignité et à même de satisfaire les besoins de base de sa population.

Il importe toutefois que nous partagions la responsabilité d'augmenter l'investissement social avec la communauté internationale dans son ensemble à titre de compensation pour les inégalités existant dans les relations commerciales internationales. L'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement, convenu à Monterrey, permet aux pays développés d'assurer le bien-être des enfants dans les pays en développement et d'apporter l'espoir à des centaines de millions d'enfants dans les pays en développement.

Au niveau national, le Gouvernement nicaraguayen n'a ménagé aucun effort pour assurer la promotion et la protection des droits de l'enfant. Nous continuons à avancer sur la voie de l'établissement d'un cadre juridique approprié pour les enfants, et nous avons récemment adopté la loi concernant la responsabilité paternelle et maternelle et des réformes relatives à la loi sur l'adoption.

Nous tenons à souligner que l'État du Nicaragua est doté d'institutions chargées de la protection de l'enfance tels que le Ministère de la famille, qui supervise les questions ayant trait aux enfants et aux adolescents; le Conseil national en faveur de la protection et des soins intégraux de l'enfance et de l'adolescence; le Bureau spécial du Procureur chargé des questions de l'enfance et de l'adolescence, qui vise principalement à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des enfants, et encourage leur participation à la prise de décisions.

Nous sommes également en train de mettre en œuvre un programme de soins intégraux à l'intention des enfants nicaraguayens, qui concerne 87 027 enfants de moins de 6 ans dans 60 communes rurales du pays. Le système national chargé de la défense des droits des enfants et des adolescents apporte une aide à 18 470 enfants et adolescents. Nous avons l'intention d'enregistrer de nouveau la naissance de 18 470 garçons et filles de moins de 6 ans, que nous inscrirons

au registre de l'état civil, en espérant être en mesure d'inscrire 269 enfants dans chaque municipalité.

S'agissant de l'éducation, l'une des premières mesures prises par notre gouvernement a été de déclarer la gratuité de l'éducation primaire pour tous les garçons et filles sans discrimination, afin de leur assurer un meilleur avenir. L'année prochaine, 161 000 enfants grossiront les rangs de l'enseignement public, ce qui portera le total des inscriptions scolaires à 1 370 000; nous créerons en outre 1 500 postes d'enseignants à travers le pays. Notre gouvernement distribuera par ailleurs gratuitement 386 000 trousseaux scolaires aux élèves des établissements primaires et secondaires et 186 000 uniformes aux élèves de l'école primaire. Plus de 157 millions de repas seront offerts à 995 114 enfants inscrits dans les établissements préscolaire et primaire, et plus de 276 000 manuels scolaires seront distribués aux élèves des écoles primaires dans le pays. Une autre des activités menées par notre gouvernement pour améliorer la qualité de l'éducation que reçoivent les enfants du Nicaragua a consisté à professionnaliser 10 171 enseignants de toutes les écoles du pays.

L'alphabétisation a été l'un des bastions de l'activité de ce gouvernement révolutionnaire qui a lancé une campagne d'alphabétisation énergique afin de pouvoir déclarer bientôt que l'analphabétisme a été éliminé dans le pays. Plus de 500 000 Nicaraguayens seront alphabétisés dans les 153 communes du pays, grâce à la mise en place de 36 000 centres d'alphabétisation équipés de téléviseurs, de magnétoscopes et de matériel didactique et audiovisuel. Un demi-million de Nicaraguayens des deux sexes seront alphabétisés au cours de la campagne nationale d'alphabétisation appelée « De Martí à Fidel ».

Les enfants sont la priorité du Gouvernement nicaraguayen. Nous continuerons à lutter contre les maladies telles que le VIH/sida, la dengue et le paludisme. Nous avons prévu de procéder l'année prochaine à une mobilisation populaire au cours de laquelle nous distribuerons 3,2 millions de doses de différents vaccins, nous détruirons 8,8 millions de zones de reproduction des moustiques, nous traiterons avec des produits antilarves 2 millions de citernes et nous fumigerons près d'un million d'habitations.

Nous continuerons à garantir à tous les Nicaraguayens un accès gratuit aux soins de santé et aux médicaments, ainsi que l'élargissement de services médicaux spécialisés tels que la gynécologie et la

pédiatrie. Nous augmenterons le nombre de contrôles prénatals, les centres d'accouchement et de soins pendant la croissance et le développement dans l'ensemble du pays afin de réduire la mortalité infantile et maternelle et d'améliorer les niveaux de nutrition.

Nous sommes bien conscients du fait que c'est une tâche qui doit être menée de concert avec la famille, la société civile et le secteur privé. Les programmes spéciaux que le Gouvernement élabore pour éradiquer la pauvreté ciblent essentiellement les femmes et les enfants. On est en train de donner une formation professionnelle à 6 400 femmes chefs de famille, et les enfants et les adolescents bénéficient d'un suivi psychologique et nutritionnel et de programmes de formation, tandis qu'un réseau de protection sociale est mis en place dans les zones rurales du pays.

En outre, 10 000 enfants de moins de 6 ans recevront des soins grâce à la mise en œuvre du Programme de soins intégraux à l'intention des femmes et des enfants vulnérables et à la création de 2 500 potagers familiaux et 500 potagers scolaires. Nous avons élaboré tous ces plans de concert avec nos ministères et avec la population par le biais des Conseils du pouvoir citoyen. Ensemble, nous pourrions créer de meilleures perspectives pour nos enfants.

Enfin, nous réaffirmons notre ferme attachement aux objectifs et buts approuvés en 2002, afin de faire de notre pays un monde de plus en plus digne des enfants. Ce faisant, nous rappelons qu'il incombe à l'ONU et aux pays développés d'accroître la coopération avec les pays en développement afin de réaliser pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement et d'avancer encore plus jusqu'à l'avènement d'un monde où les enfants ne seront plus victimes de la pauvreté, et où celle-ci ne sera plus qu'un souvenir du passé pour les générations futures.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Araya Desta, chef de la délégation érythréenne.

M. Desta (parle en anglais) : Je tiens à m'associer à toutes les délégations qui ont transmis leurs condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple algériens à la suite des attentats terroristes qui ont fait bien des victimes.

Les enfants méritent toute notre attention et tous nos soins. Aussi ma délégation se considère-t-elle honorée de prendre la parole au cours de ce Débat

plénier de haut niveau consacré aux enfants. Nous sommes réunis ici aujourd'hui, représentants de tous les États, non seulement pour commémorer cette occasion spéciale consacrée aux enfants, mais aussi pour évaluer les progrès réalisés à ce jour et les difficultés qui continuent d'entraver l'édification d'un monde digne des enfants.

Comme l'ont signalé plusieurs des orateurs qui m'ont précédé, il y a eu des progrès encourageants vers la réalisation de certains des objectifs que nous nous étions fixés il y a cinq ans. La baisse des taux de mortalité et les progrès accomplis dans la mise en place d'un environnement d'amour et de soins qui contribuera au développement psychologique, mental, physique et social des enfants sont de louables succès. Toutefois, de grandes difficultés persistent. Un grand nombre d'enfants continuent de souffrir de la pauvreté extrême et de la faim dans beaucoup de pays en développement, sans même mentionner le nombre croissant d'enfants qui continuent d'être touchés par les conflits armés, la violence et les déplacements.

Au plan national, l'Érythrée a fait ce qu'il fallait pour veiller à ce que les quatre principaux objectifs de la session extraordinaire consacrée aux enfants soient atteints. Mon pays a lancé une stratégie propice à une coopération et une coordination plus étroites entre les différentes divisions des ministères, la société civile et les partenaires. Afin d'améliorer la vie des enfants, cette stratégie a inclus un cadre politique qui prévoyait des mesures spéciales de protection pour les enfants vulnérables, notamment les victimes de la guerre et les orphelins du sida, et de réinsertion au sein de la famille élargie.

Pour promouvoir une vie saine, on a construit de nouveaux hôpitaux, dispensaires et centres de santé qui servent les mères et les enfants. En outre, avec l'aide de l'UNICEF, le Gouvernement a entrepris de garantir une couverture vaccinale complète et une gestion efficace des maladies infantiles. Les programmes de vaccination des enfants, qui ne couvraient que 10 % des enfants peu après l'accession de l'Érythrée à l'indépendance, en couvrent aujourd'hui 73,8 %. Nous sommes heureux de signaler que l'Érythrée est devenu le premier pays de l'Afrique orientale à éliminer le tétanos maternel et néonatal. Il convient également de mentionner que l'Érythrée est en voie d'éliminer totalement la rougeole, qui était autrefois la plus grande cause de décès des enfants dans notre pays.

S'agissant d'améliorer la qualité de l'éducation de nos enfants, le Gouvernement a considéré l'éducation comme un droit fondamental. Tous les enfants ont droit aux mêmes chances en matière d'éducation, quels que soient leur appartenance ethnique, leur langue, leur sexe, leur religion ou leur handicap. En conséquence, le taux de scolarisation a augmenté, en particulier pour les enfants défavorisés. En outre, la prestation d'un enseignement de base gratuit, obligatoire pour tous les enfants d'âge scolaire, a été l'une des priorités principales du Gouvernement.

Mon pays a beaucoup fait pour que les centres de développement de la première enfance soient plus réceptifs aux besoins des orphelins et des enfants vulnérables, et il a conçu des projets visant à améliorer la participation et la performance scolaires des filles. Cependant, il faut noter que la réforme éducative en Érythrée s'opère dans une situation de « ni guerre, ni paix », ce qui freine les progrès de ce processus.

Dans son action pour protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence, l'Érythrée a banni la pratique des mutilations génitales féminines, la traitant comme une forme de violence à l'égard des femmes. D'autres pratiques traditionnelles nuisibles, en général, et celle des mariages précoces, en particulier, sont également combattues de manière systématique. Pour sensibiliser davantage et plus en détail aux droits de l'enfant dans l'ensemble du pays, le Gouvernement déploie des efforts par des moyens divers, guidé en cela par des jeunes et des dirigeants traditionnels et religieux.

À un moment de l'histoire où nous sommes témoins d'une pandémie meurtrière qui coûte la vie à des millions de personnes dans le monde entier, mon pays travaille de façon active et efficace à combattre le VIH/sida et d'autres maladies telles que le paludisme et la tuberculose. Le Gouvernement a élaboré des politiques et directives nationales sur le VIH/sida, de même qu'un cadre national de suivi et d'évaluation de la maladie. L'Érythrée se félicite des progrès enregistrés dans la lutte contre le VIH/sida, et elle est encore plus encouragée d'avoir pu dépasser l'objectif consistant à faire reculer le paludisme. Nous sommes classés parmi les cinq pays les plus performants d'Afrique dans la lutte contre cette terrible maladie.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour réaffirmer une nouvelle fois l'attachement de mon gouvernement à la création d'un monde digne des enfants. L'Érythrée continuera de prendre les mesures

appropriées en faveur d'un développement axé sur les enfants, pour que ceux-ci ne soient pas simplement les bénéficiaires des services et programmes, mais le point de mire du développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Samar Al-Zibdeh, chef de la délégation du Royaume hachémite de Jordanie.

M^{me} Al-Zibdeh (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer notre profonde sympathie et nos condoléances au Gouvernement et au peuple algériens, au personnel de l'ONU, ainsi qu'aux familles des victimes des récents attentats terroristes perpétrés en Algérie.

Aujourd'hui, à mi-chemin de la période fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons faire face à un certain nombre de faits, dont les suivants. Il y a 72 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école et 774 millions d'adultes qui ne savent ni lire, ni écrire. Une femme sur quatre est illettrée. L'objectif d'accroître le nombre de garçons et de filles inscrits dans les écoles élémentaires avant 2005 n'a pas été atteint dans 113 pays. Seuls 18 États sont susceptibles de parvenir à l'égalité des sexes dans l'éducation d'ici à 2015.

Aujourd'hui, des millions d'enfants de par le monde ont besoin de notre aide. Le degré de développement et de progrès des enfants dépend de la possibilité qui leur est donnée, ou non, d'être dans le meilleur état de santé possible et d'atteindre le plus haut niveau d'éducation possible, cela dans un environnement sûr. Par conséquent, nous accueillons avec satisfaction ce Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la vingt-septième session extraordinaire consacrée aux enfants. Il nous rappelle qu'en dépit des défis qu'il nous faut tous relever pour les enfants, des progrès peuvent être accomplis si l'on fait preuve d'une volonté politique véritable et que l'on dispose des ressources nécessaires pour transformer à l'échelle nationale les idées en plans, stratégies et initiatives tangibles, qui puissent être mis à profit et produire des résultats.

Ici, la Jordanie réaffirme son plein engagement en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action énoncés dans « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses deux protocoles facultatifs, de la Déclaration du Caire sur un monde

arabe digne des enfants et du Plan d'action arabe pour les enfants pour la période 2004-2015.

« Un monde digne des enfants » nous a exhortés à élaborer des plans nationaux pour les enfants et à rejoindre le mouvement international en faveur des enfants, qui s'inspire de réussites passées et transforme des idées en mesures tangibles pour servir cet objectif. La Reine Rania Al-Abdullah, Éminent défenseur des enfants pour le compte de l'UNICEF, a entrepris cette initiative en 2000, déclarant son engagement en faveur du mouvement mondial de protection des enfants. Nos institutions et notre gouvernement promeuvent des politiques qui protègent les enfants et prennent soin d'eux en Jordanie, en veillant à ce que tous les Jordaniens continuent de défendre les droits des enfants afin de leur assurer une vie et un avenir meilleurs.

La Jordanie cherche à créer un environnement sûr et propice au développement des enfants – un environnement qui les protège et favorise leur participation au sein de la société. Si l'éducation pour tous est un objectif universel, l'éducation de qualité est, en Jordanie, une priorité que nous mettons en œuvre au niveau des politiques en construisant des centres de soins pour enfants dans l'ensemble du pays, encourageant ainsi une hausse de la scolarisation dans le primaire et le secondaire. Nous nous efforçons également de renforcer l'égalité des sexes dans les établissements secondaires et au niveau des postes d'enseignant, en allouant notamment 12 % du budget de l'État à l'éducation. Des ordinateurs sont disponibles dans 72 % de nos écoles. Les indicateurs de développement en matière d'éducation pour tous placent la Jordanie au 45^e rang sur 122 pays. La Jordanie fait tout son possible pour offrir une éducation de grande qualité aux enfants afin qu'ils puissent être formés par la voie académique et devenir des personnes créatives, aptes à l'analyse et à la critique.

La Jordanie est aux avant-postes pour ce qui est de fournir des soins de santé adaptés aux enfants de la région. Quatre-vingt-dix-huit pour cent de la population reçoit des soins de santé, et nous avons pris, à un haut niveau politique, l'engagement de veiller à la mise en œuvre régulière de programmes de santé pour les femmes et les enfants. La Jordanie fait grand cas de la nutrition et des soins de santé pour l'enfant. Nos résultats comprennent notamment la réduction du taux de mortalité infantile à 22 pour 1 000 naissances vivantes, et du taux de mortalité chez les moins de 5 ans à 27 pour 1 000. Le taux de vaccination a atteint

98 % pour tous les vaccins, à l'exception de celui contre la tuberculose. La Jordanie est exempte de polio et de diphtérie depuis 1975. Malgré nos avancées, nous devons encore agir pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement afin de protéger la vie des enfants d'ici à 2015.

Le Royaume hachémite de Jordanie, tout en enregistrant ces progrès pour les enfants, les femmes et les jeunes jordaniens, n'oublie jamais les enfants de Palestine et d'Iraq. Ces enfants méritent l'attention du monde; leurs souffrances quotidiennes, leurs droits de l'homme, leurs droits en tant qu'enfants, et leur droit à la sécurité, le monde ne doit pas les ignorer.

Les enfants de Palestine et d'Iraq ont largement retenu l'attention des politiques menées par le Gouvernement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition et des services sociaux, et nous demandons à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités à l'égard de ces enfants. Dans le cadre de la politique jordanienne, nous devons tous unifier nos efforts, avec l'aide des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des organisations de la société civile et du secteur privé, pour garantir un environnement sûr à nos enfants, car ils sont bel et bien notre avenir.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Zahir Tanin, chef de la délégation de la République islamique d'Afghanistan.

M. Tanin (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux orateurs précédents et présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple algériens, ainsi qu'aux autres pays et aux organisations internationales, suite aux attentats terroristes survenus en Algérie. Nous condamnons cet acte criminel et injustifiable.

Ma délégation se félicite de l'organisation du présent Débat plénier de haut niveau sur une question qui exige une attention particulière de la part de la communauté des nations représentées au sein de cette Organisation, à savoir l'avenir de nos enfants. La protection des droits de l'enfant reste une responsabilité fondamentale de la communauté humaine, qui exige que les enfants grandissent dans un environnement sain où leur développement physique, psychologique, social, affectif, cognitif et culturel est garanti.

Ce principe est une priorité de premier ordre pour un pays tel que l'Afghanistan, où les conséquences

dévastatrices de trois décennies de guerre ont particulièrement affecté les groupes les plus vulnérables de notre population, à savoir les femmes et les enfants. Au cours de cette période, les droits fondamentaux des enfants afghans ont été sapés du fait du cercle vicieux de la violence, de la pauvreté, et du manque d'accès à l'enseignement et aux soins de santé.

Depuis la fin de l'année 2001, et malgré les nombreuses difficultés rencontrées dans notre effort d'édification de la nation, nous avons obtenu des avancées importantes dans le domaine des droits de l'enfant. En 2002, nous avons ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux protocoles facultatifs, et nous avons intégré dans notre législation nationale des dispositions visant à protéger les droits de l'enfant. Améliorer les conditions de vie de nos citoyens et assurer aux enfants un avenir meilleur et plus radieux est l'un de nos principaux objectifs politiques. Nous restons déterminés à améliorer le sort de nos enfants en mettant en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie intérimaire de développement national.

Au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants de 2002, il a été reconnu que bâtir un monde digne des enfants constituerait une étape importante vers la réalisation des engagements pris au Sommet du Millénaire. Les quatre domaines d'action prioritaires du Plan d'action (résolution S-27/2, annexe) renforcent de manière non négligeable la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement, qui tous concernent et affectent les droits de l'enfant. Afin de remplir cette noble tâche, nous avons présenté notre premier rapport d'étape couvrant la période 2002 à 2006. Nous comptons sur l'aide financière soutenue de nos partenaires internationaux pour mettre en œuvre notre stratégie nationale de développement, et nous continuons d'espérer qu'une plus grande partie de l'aide qui nous est fournie le sera, sur la base de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Je voudrais brièvement évoquer certains des progrès enregistrés en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant et d'amélioration de leurs conditions de vie socioéconomiques.

Dans le domaine de l'éducation, près de 6 millions d'enfants, dont 35 % de filles, ont retrouvé le chemin de l'école. Plus de 3 500 écoles ont été

construites, et au niveau de l'enseignement primaire, un nouveau programme et de nouveaux manuels scolaires ont été élaborés. En outre, le nombre des enseignants a été multiplié par 7.

Ces chiffres font écho aux progrès enregistrés également dans le domaine de la santé. Notre Ministère de la santé s'applique avec diligence à mettre en œuvre des programmes nationaux visant à améliorer les conditions de vie des mères et des enfants. Les chiffres annuels de la mortalité infantile et maternelle ont été réduits respectivement de 85 000 et 40 000. Durant les seuls mois de septembre et d'octobre, plus de 100 000 enfants ont pour la première fois été vaccinés contre la poliomyélite dans le sud de l'Afghanistan. La prestation de services de santé de base a permis d'améliorer la couverture sanitaire, qui est ainsi passée de 9 % de notre population en 2003 à 81 % en 2007. Ces services de base concernent la santé des mères et des nouveau-nés, la santé des enfants, la vaccination, la nutrition, et la lutte contre la tuberculose, le paludisme, le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles. Nous sommes très reconnaissants à l'UNICEF d'avoir rendu ces progrès possibles et d'avoir mené ses activités dans les conditions les plus difficiles qui soient.

Notre gouvernement est fermement résolu à s'attaquer aux questions liées à la protection de l'enfance. Notre stratégie nationale sur les enfants à risques, qui prévoit des activités spécifiques pour prévenir la violence et l'exploitation visant les enfants, a été lancée en mai 2006. Notre programme national de démobilisation des enfants soldats a été mené à bien la même année. Au total, ce sont 7 444 soldats mineurs âgés de 13 à 18 ans qui ont ainsi pu être démobilisés. Pour faciliter leur réinsertion sociale, des comités locaux de démobilisation et de réinsertion ont été mis en place dans tout le territoire. Des mesures importantes ont également été prises pour lutter contre la traite des enfants. Nous avons constitué une équipe spéciale chargée de protéger les enfants qui vivent dans les provinces frontalières afin d'éviter qu'ils ne tombent entre les mains des trafiquants. Depuis 2002, 429 cas de traite des enfants ont ainsi été découverts, et 317 enfants ont été sauvés.

Prévenir l'épidémie de VIH/sida est l'une de nos priorités. Toutefois, les politiques pour lutter efficacement contre le VIH/sida en Afghanistan sont freinées par le manque de données fiables sur la prévalence et sur les vecteurs de la maladie. L'Afghanistan a néanmoins créé, en 2004, son programme national de lutte contre le VIH/sida, afin de

collecter des données systématiques sur la prévalence du VIH/sida. Nous mettons également tout en œuvre, grâce à une campagne de sensibilisation, pour juguler l'épidémie.

En dépit des progrès enregistrés, les enfants afghans continuent de se heurter à des obstacles insurmontables. Ils restent les premières victimes du terrorisme qui sévit en Afghanistan. Par exemple, le mois dernier, un attentat terroriste perpétré dans le nord de la province de Baglan a causé la mort de plus de 50 enfants. Près de 90 enfants ont été blessés. L'horrible incident est l'un des nombreux attentats survenus récemment qui illustrent les effets du terrorisme sur la vie de nos enfants.

Dans le cadre de leur campagne d'intimidation, les Taliban et Al-Qaïda ont utilisé de nouvelles tactiques brutales, comme l'exécution de jeunes enfants qui enseignaient l'anglais et étaient en possession de devises. Les terroristes attaquent également les étudiants et brûlent les écoles. Entre août 2006 et juillet 2007 uniquement, au moins 133 écoles ont fait l'objet d'attaques, principalement dans les provinces méridionales. En conséquence, 384 des 721 écoles des quatre provinces méridionales sont actuellement fermées.

Parmi les autres tactiques utilisées par les terroristes, on peut citer la prise pour cible d'enseignantes et d'étudiantes, ainsi que l'utilisation d'enfants pour commettre des attentats-suicides à l'explosif. Un grand nombre des personnes présentes ici aujourd'hui se rappelleront de l'incident survenu dans un village afghan, où des terroristes ont convaincu, par la tromperie, un garçon de 6 ans de porter une veste remplie d'explosifs. Le garçon, qui a refusé de se faire l'auteur de l'attentat, a tout raconté aux autorités. On lui avait dit que, s'il appuyait sur le bouton, des fleurs surgiraient de la veste. L'utilisation d'enfants en tant qu'instruments des terroristes est un nouveau phénomène qu'il faut prévenir.

En dépit de l'accroissement considérable du nombre d'enfants inscrits dans les écoles, beaucoup d'enfants, en particulier ceux qui vivent dans les zones rurales, ont encore difficilement accès aux établissements scolaires. À ce jour, environ 1,2 million de filles en âge de fréquenter l'enseignement primaire restent à la maison en raison de divers facteurs, notamment les conditions socioéconomiques très difficiles et l'insécurité dans certaines régions. Nous appelons nos partenaires internationaux à promouvoir

la mise en œuvre de notre plan stratégique national pour l'éducation, dont les objectifs comprennent également la création d'écoles de proximité, plus proches du domicile.

Les enfants ne sont pas confrontés à des difficultés seulement dans le domaine de l'éducation. Selon des évaluations récentes, les taux de mortalité maternelle et infantile en Afghanistan demeurent parmi les plus élevés au monde. Près de 900 enfants de moins de 5 ans meurent tous les jours. Plus de 60 femmes meurent chaque jour de complications liées à la grossesse. Pour inverser cette tendance, une aide internationale continue sera nécessaire pour accroître la capacité de nos centres de santé partout dans le pays. À cet égard, nous insistons sur l'importance de mettre en place des services de planification familiale accessibles et des soins obstétricaux d'urgence, qui contribueront à réduire le nombre de décès.

En Afghanistan, la pauvreté demeure l'obstacle le plus important à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du plan d'action défini dans le document « Un monde digne des enfants ». Nous voudrions insister sur la nécessité de créer des partenariats et d'accroître la coopération avec la communauté internationale dans le cadre de notre engagement mutuel à atteindre les OMD et à créer un Afghanistan digne des enfants. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'accroître considérablement le niveau de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, notamment des pays émergeant d'un conflit, de manière qu'ils puissent atteindre les OMD.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Argüello, chef de la délégation de l'Argentine.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant tout renouveler les condoléances du Gouvernement argentin aux familles des victimes des attentats inhumains qui ont eu lieu en Algérie et au Liban et, par votre intermédiaire, au Secrétaire général pour les victimes qui appartenaient à l'Organisation des Nations Unies.

Comme nous sommes pressés par le temps, je me limiterai à présenter un résumé de mon intervention, dont la version complète circule dans la salle et dont je saurais gré qu'elle soit prise en compte.

La question des enfants, en raison de ses multiples aspects, de son caractère délicat et de ses

implications dans de nombreux domaines, requiert l'action coordonnée et concertée de tous les acteurs qui interviennent dans les divers aspects relevant de la protection complète des enfants et adolescents. Dans sa politique nationale, l'Argentine s'efforce d'éviter les doubles emplois dans les efforts et les structures ou le manque de pertinence des objectifs, son but étant d'unifier et d'organiser les ressources, les réseaux administratifs et les actions communes. Notre passé récent nous a appris que les recettes et l'orthodoxie ne peuvent entraîner que d'énormes frustrations. Nous ne pouvons pas nous décharger de la responsabilité d'apporter des réponses spécifiques, créatives et adaptées à la réalité.

Lorsque le Gouvernement du Président Néstor Kirchner est entré en fonctions en 2003, le Président a lancé un appel à tous les citoyens pour qu'ils participent à la construction d'un pays plus juste et équitable, en réaffirmant les engagements de l'État en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et les principes et objectifs du document « Un monde digne des enfants », y compris les objectifs fixés pour 2015.

La loi sur la protection complète des droits des enfants et adolescents, approuvée dans notre pays en 2005, est fondée sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et constitue le meilleur cadre d'orientation, qui guide le plan d'action national pour les droits des enfants et adolescents, stratégie nationale visant à assurer le plein exercice effectif des droits fondamentaux des enfants et adolescents argentins. Le plan d'action national contient les politiques, mesures et programmes envisagés par l'État et la société civile, conformément à leurs responsabilités, de manière à garantir les droits des enfants grâce à la mise en place de conditions dignes et justes.

Les politiques sociales en faveur des enfants et adolescents, qui relèvent du Ministère du développement social, s'appuient sur la famille. Depuis 2003, le Gouvernement met en œuvre des mesures visant à lutter contre la faim et à promouvoir l'inclusion sociale grâce à des politiques actives de création d'emplois et de revenus, en prêtant une attention particulière aux familles en situation de pauvreté et socialement vulnérables. Parmi les premières initiatives en ce sens, il convient de mentionner le plan national pour les familles et le plan national de sécurité alimentaire.

Je voudrais citer brièvement quelques statistiques. L'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement proposé pour 2007, à savoir faire baisser à moins de 30 % le pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté, a été réalisé, étant donné que le pourcentage de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté était de 23,4 % de la population au premier semestre de 2007. De même, le taux de pauvreté a chuté de façon spectaculaire : alors qu'il était de 24,8 % en mai 2002, il est actuellement de 8,2 %.

L'Argentine atteindra prochainement l'objectif de fournir à tous les enfants accès à l'enseignement primaire grâce à l'adoption d'une loi sur le financement de l'éducation et d'une loi sur l'enseignement technique. Parmi les difficultés qui nous attendent, nous voulons en priorité remédier à la fragmentation entre les différents sous-systèmes qui, aujourd'hui, sont mal coordonnés, accroître l'accès des enfants de 5 ans à l'école, promouvant ainsi son caractère universel, veiller à ce que tous les enfants et adolescents puissent achever les 10 années d'enseignement obligatoire en 2010 et faire en sorte qu'en 2015, tous les enfants et adolescents puissent achever l'enseignement primaire au-delà du cycle obligatoire.

Les progrès réalisés en matière de réduction de la mortalité infantile donnent à penser que l'Argentine est en mesure de réaliser l'objectif intermédiaire proposé pour 2007.

S'agissant de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, la maladie de Chagas, le paludisme et d'autres maladies, nous avons obtenu une réduction satisfaisante de la prévalence du VIH/sida chez les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans, et les objectifs intermédiaires en ce qui concerne le taux de mortalité et la prévalence du VIH/sida ont déjà été atteints.

La difficulté majeure en matière de santé publique consiste sans doute à éliminer la transmission vectorielle de la maladie de Chagas. C'est pour cette raison que nous continuons d'intensifier notre politique, dont les trois axes sont les suivants : promotion de la santé, prévention et diagnostic, ainsi que traitement spécifique de la maladie et réhabilitation.

L'importance qu'un pays attache aux enfants ne se traduit pas uniquement par la mise en place de politiques mais aussi par l'allocation de ressources. Dans ce contexte, nous signalons qu'entre 1995 et

2007 les investissements ont augmenté, en pourcentage du produit national brut, de plus de 30 %. En outre, nous avons aussi augmenté les investissements par habitant, qui sont passés de moins de 300 pesos par enfant en 1995 à près de 1 100 pesos en 2006.

Le développement et la mise en œuvre efficaces de politiques qui se doivent d'être multidisciplinaires exigent une action coordonnée de la part des diverses branches du Gouvernement national, du pouvoir judiciaire, du Parlement et de la société civile, notamment les syndicats, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

De même, la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud, constitue indubitablement un instrument crucial pour appuyer les efforts déployés à l'échelon national pour atteindre les objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il convient de souligner, dans ce contexte, que l'Argentine travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF et a bénéficié de son aide inestimable dans l'élaboration de politiques viables. Nous tenons également à mentionner la contribution reçue en matière d'assistance technique et de coopération de la part du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de la Banque mondiale, de l'Institut interaméricain de l'enfance, de l'Organisation internationale du Travail, du Comité des droits de l'enfant, notamment.

En résumé, notre pays est pleinement attaché à la mise en œuvre des principes et des objectifs énoncés dans le document intitulé « Un monde digne des enfants ». La politique appliquée par notre pays en la matière se fonde sur une approche participative, multidisciplinaire et coordonnée, que l'on peut résumer par l'énoncé du premier de ces principes : « Donner la priorité aux enfants » (résolution S-27/2, annexe, par. 7). M^{me} Cristina Fernández de Kirchner l'a réaffirmé lundi dernier, le 10 décembre, dans son discours d'investiture en tant que première Présidente élue de notre pays, en disant que « trouver les moyens appropriés de défendre l'instruction publique » constituera l'une des priorités absolues de son gouvernement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Saúl Weisleder, chef de la délégation du Costa Rica.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait faire part aux peuples algérien

et libanais, et à toute la communauté des Nations Unies, de sa profonde douleur suite aux attentats terroristes d'avant-hier. Nous exprimons nos sincères condoléances aux victimes et condamnons les actes criminels perpétrés contre des innocents. De tels actes ne sauraient être justifiés sous aucun prétexte.

Aujourd'hui, mon pays réaffirme les engagements contractés il y a cinq ans dans cette enceinte, et se félicite des efforts entrepris par l'ensemble de la communauté internationale, qui ont permis de faire de grands pas vers le bien-être et le respect des droits de l'enfant. Mais nous sommes aussi conscients des difficultés qui subsistent. Nous savons à quel point cet instant est important et, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, « l'impossibilité d'atteindre les objectifs d'« Un monde digne des enfants » saperait notablement les efforts visant à répondre aux aspirations énoncées dans la Déclaration du Millénaire » (A/62/259, par. 87).

Le Costa Rica est résolu à atteindre les objectifs fixés dans les quatre domaines d'action prioritaires. Les progrès importants que nous avons accomplis et les initiatives que nous avons lancées dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection et la défense des droits de l'enfant en sont la preuve. Nous avons atteint la plupart des cibles générales fixées au Sommet mondial pour les enfants, et nous célébrerons l'année prochaine le dixième anniversaire de l'adoption, par notre Assemblée législative, du Code de l'enfance et de l'adolescence, qui s'inscrit dans un processus visant à harmoniser le système juridique costaricien avec la lettre et l'esprit de la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989 et ratifiée par le Costa Rica en 1990.

Toutefois, beaucoup reste à faire, et nous luttons sans relâche pour réduire la pauvreté et pour combattre le grave problème des inégalités et de l'exclusion sociale, qui touche tout particulièrement nos enfants. La réduction de la pauvreté de plus de 3 % au cours de l'année écoulée constitue un pas d'une grande importance, mais nous sommes conscients des défis importants qu'il nous faudra relever pour mettre fin aux inégalités dans la répartition du revenu et pour promouvoir l'égalité des chances.

Pour accomplir des progrès à cet égard, nous avons recensé des mesures clefs qui auront un impact sur la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action, notamment la mise en œuvre d'une politique nationale relative à l'enfance et

à l'adolescence, qui soit participative, transversale et multisectorielle, et qui axe son action sur les enfants et les adolescents, tout en tenant compte, de manière holistique, des éléments ayant une influence sur les différentes étapes de leur développement.

Les institutions compétentes travaillent à la conception et à l'application de stratégies et de plans nationaux tenant compte de tous les secteurs de notre société, au premier rang desquels les groupes vulnérables, dans le but d'éliminer la malnutrition, de prévenir et de traiter la violence, de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, d'assurer l'éducation secondaire pour tous, d'établir un plan de prévention et de traitement du VIH/sida, de développer un système d'indicateurs de l'enfance et de l'adolescence, et d'opérer une réforme institutionnelle du Conseil national de protection de l'enfance, l'institution publique compétente en la matière à l'échelon national. Cette réforme comprend un modèle de protection intégrale de l'ensemble des mineurs et une décentralisation des services ainsi qu'un renforcement aux niveaux régional et local afin d'en faciliter l'accès à ceux qui éprouvent le plus de difficultés et à ceux qui résident dans les régions les plus reculées et difficiles d'accès.

L'expérience de ces années et le chemin qui reste à parcourir prouvent qu'il est indispensable que les gouvernements intensifient leur action pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents, mais qu'il est tout aussi crucial que la communauté internationale honore les engagements pris et que l'on constitue des alliances plus larges pour atteindre les objectifs fixés. Nos enfants, filles et garçons, notamment les pauvres, doivent bénéficier d'un avenir meilleur que celui de leurs parents et grands-parents. Pour ce faire, les ressources existent, comme l'a indiqué la Directrice générale de l'UNICEF. Il nous faut maintenant les utiliser à bon escient et en tirer parti.

Le désengagement de la communauté internationale qui a affecté les pays à revenu intermédiaire comme le mien affecte de manière évidente les programmes sociaux mis en place à l'intention des enfants. Nous avons la responsabilité de faire des progrès dans la visualisation des inégalités et asymétries internes, qu'elles soient liées à l'âge, à la géographie ou au sexe, qui généralement se cachent derrière des données ou des chiffres globaux. Mais la responsabilité de la communauté internationale et des donateurs est de ne pas punir les bons résultats de

certaines actions nationales, ce qui mettrait en péril la durabilité de ces résultats.

Enfin, ma délégation se déclare satisfaite de la création du poste de Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, en espérant que son action contribuera de façon significative à parvenir à un monde digne des enfants.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Raymond Wolfe, chef de la délégation de la Jamaïque.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais m'associer aux autres délégations et exprimer nos sincères condoléances à la délégation algérienne et, à travers elle, au Gouvernement algérien pour les pertes tragiques en vies humaines causées par les attentats terroristes odieux commis en Algérie, qui ont causé la mort de dizaines de citoyens algériens et de membres du personnel des Nations Unies.

Nous tenons à nous associer à la déclaration faite par le représentant des Bahamas au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Ce faisant, la Jamaïque s'associe aux pays frères pour réaffirmer l'engagement de la région à mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action figurant dans le document intitulé « Un monde digne des enfants », adopté il y a cinq ans à la session extraordinaire consacrée aux enfants. En tant qu'État de la CARICOM, la Jamaïque doit jouer son rôle dans la promotion du bien-être des enfants de la région, en poursuivant le chemin vers la création d'un environnement qui protège les enfants.

La ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant par le Gouvernement jamaïcain en 1991 a constitué une première étape importante et a marqué notre détermination. Le Gouvernement jamaïcain reste fermement décidé à améliorer la vie des enfants du pays, qui représentent plus de 37 % de la population.

Aujourd'hui, 16 ans après avoir signé la Convention et cinq ans après l'adhésion aux objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants », notre gouvernement poursuit sans relâche sa mission d'améliorer sensiblement la situation des enfants en Jamaïque. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts dans les domaines de la réforme de l'éducation,

le développement de la petite enfance, la protection de l'enfant, les soins de santé et la justice pour enfants.

Le Gouvernement jamaïcain pense que l'enfance n'est pas simplement l'intervalle entre la naissance et l'âge adulte. Il s'agit des conditions de vie et de la qualité de ces années. À cette fin, le Gouvernement demeure résolu à offrir une éducation gratuite jusqu'à l'enseignement secondaire, ainsi qu'à fournir des soins de santé gratuits à tous les enfants.

Nous reconnaissons que des changements durables et la création d'un environnement digne des enfants doivent se faire sous l'impulsion d'une ferme volonté politique et avec des acteurs sociaux compétents. En effet, alors que nous luttons contre les défis virulents de la criminalité et de la violence, du VIH/sida et de la décomposition des valeurs familiales, le Gouvernement jamaïcain n'a pas faibli dans sa détermination d'être l'acteur majeur du changement.

En même temps, le Gouvernement poursuit activement et sans relâche son action pour forger des partenariats stratégiques qui ont non seulement facilité une vaste consultation avec les citoyens, y compris les enfants, mais qui sont également essentiels au renforcement des capacités en ressources humaines, à l'amélioration de la prestation de services et de la collecte des données, ainsi que de la mobilisation. Nos partenaires internationaux de développement, en particulier ceux du système des Nations Unies, et en particulier l'UNICEF, constituent des parties prenantes essentielles à cet égard, et nous saisissons cette occasion pour les remercier une fois encore de leur appui inlassable.

Les questions touchant les enfants sont si inextricablement liées entre elles qu'elles ne peuvent pas être traitées de façon isolée. Forts de cela, nous avons mis au point des initiatives recourant à une démarche multiforme et multisectorielle. L'initiative de réforme de l'éducation en Jamaïque, par exemple, emploie plusieurs stratégies. Afin d'améliorer effectivement le niveau de l'éducation et le taux de réussite aux examens, un programme pour la sécurité à l'école a été introduit pour lutter contre le problème de la violence dans les classes, par lequel des agents de la force publique spécialement formés comme spécialistes pour les écoles sont affectés dans les institutions réputées à risque.

Encore une fois, l'amélioration de l'éducation fait partie du renforcement institutionnel et du renforcement des capacités. C'est pourquoi, le

Gouvernement jamaïcain met actuellement en œuvre des initiatives pour renforcer des domaines clefs comme l'élaboration et l'utilisation des programmes scolaires, l'aptitude à la lecture, l'administration scolaire et la gestion des écoles, surtout au niveau de la petite enfance. Nous sommes fiers que la Commission pour la petite enfance en Jamaïque ait été choisie comme partenaire principal par la Fondation hollandaise Bernard van Leer pour mettre en œuvre un projet visant à diffuser et à appliquer pleinement l'Observation générale n° 7 du Comité des droits de l'enfant sur la mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance. Les enseignements tirés de cette initiative seront appliqués dans le monde entier afin de veiller à ce que les très jeunes enfants soient également pris en compte.

La réussite de l'initiative de la réforme de l'éducation repose également sur un facteur essentiel en amont, c'est-à-dire le savoir-faire des parents. Notre gouvernement s'emploie activement à mettre sur pied la première commission nationale sur l'éducation des enfants, chargée d'exécuter la politique nationale en la matière qui est en cours d'élaboration par un comité interinstitutions dirigé par le Ministère de l'éducation. En même temps, la Commission pour la petite enfance accomplit des progrès importants et a commencé la phase essentielle de la réglementation des institutions chargées de la petite enfance. La Commission enregistre actuellement ces institutions, qui doivent être conformes aux normes et dispositions de la loi sur la petite enfance.

L'interaction de ces facteurs est telle qu'aucun débat sur le développement de l'enfant ne peut exclure la question de la protection de l'enfant. Les enfants sont exposés à des risques lorsque l'un ou plusieurs de leurs droits sont violés ou affaiblis par les facteurs mêmes que nous essayons de corriger. Lorsqu'un enfant est exposé à des risques, le Gouvernement jamaïcain doit être en mesure de faire en sorte que les programmes et les services offerts à cet enfant contrecarrent les effets des sévices, de la négligence, de l'abandon et de l'exploitation.

L'une des priorités de ce gouvernement est d'assurer la réforme des services de soins et de protection des enfants en Jamaïque. Cela implique, entre autres, la réforme d'un système reposant sur le modèle traditionnel et ancien du secours à l'enfant, pour adopter une approche fondée sur l'appui familial, dont la prévention est un élément central. L'Office d'accompagnement de l'enfance, l'institution publique

chargée de fournir un environnement stable aux enfants ayant besoin de soins, s'emploie actuellement à adopter cette nouvelle approche, qui vise à empêcher que les enfants soient placés dans le système traditionnel d'accueil des enfants, en les maintenant dans des familles ou dans un environnement familial.

Les programmes mis en œuvre par cet office sont axés sur la vie de famille et sur l'application d'une démarche axée sur la résolution des problèmes des enfants. La participation de l'enfant est donc une des priorités pour le Gouvernement et occupe une place de premier plan dans la réforme du système de justice jamaïcain, un processus reposant largement sur la participation civile.

Le Gouvernement jamaïcain a également entamé des activités d'intervention précoce et de prévention avec les familles et les communautés pour lesquelles les facteurs tels que la maladie, l'exclusion sociale, la pauvreté et la violence ont eu un impact négatif sur la capacité à maintenir des familles en bonne santé. Au vu du nombre élevé d'enfants exposés à la violence dans leurs communautés et du lien existant entre cette violence et les comportements agressifs futurs, notre gouvernement estime qu'il est impératif de prendre des mesures immédiates pour renforcer l'appui à la maison, à l'école et dans les communautés afin de développer la résistance des enfants et de leur assurer de meilleures chances de succès.

Lorsque nous pensons aux enfants de moins de 18 ans, deux catégories particulières nous viennent à l'esprit : les adolescents et les jeunes. Du seul fait des facteurs liés au développement, ces groupes comptent parmi les plus vulnérables de notre population. Nous nous attaquons aux défis particuliers qu'ils doivent relever sur plusieurs fronts, et ce, pour accroître les possibilités que leur offre l'existence en améliorant leurs connaissances, leurs compétences et leurs comportements. Les initiatives phares à cet égard comprennent les Centres d'information de la jeunesse, le Service national de la jeunesse, le Programme de réforme de la justice pour mineurs et pour les jeunes et un projet visant à développer des modes de vie sains appelé JA-Style, qui est mis en œuvre en partenariat avec l'Agency for International Development des États-Unis. La participation directe et active des enfants et des jeunes à tous les niveaux et à toutes les phases de l'élaboration des programmes, de la conception à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre, fait partie intégrante de ces efforts.

Nous avons déjà posé des fondements importants, mais nous sommes conscients que la route est longue avant de parvenir à notre destination finale – une Jamaïque véritablement digne des enfants. Le Gouvernement jamaïcain a l'intention de parvenir à un cadre global, intégré et cohérent en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'exécution de ses obligations au titre d'« Un monde digne des enfants » grâce à la mise en place d'un système de protection sociale accessible et ouvert à tous, à la formation des familles ayant besoin d'un appui pour développer leurs capacités et leurs compétences en matière de communication et de stratégies d'adaptation, et grâce à des soins de santé de qualité et des investissements sociaux dans les enfants.

Nous demeurons fermement résolus à achever ce voyage dans les délais convenus. Nous sommes un pays qui a la chance de disposer d'une multitude de talents et de ressources pour lesquels nous sommes bien connus et qui sont très recherchés au niveau international. Il est donc logique que notre plus grand trésor – nos enfants – reçoive la part de ces richesses qui lui revient de droit.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nurbek Jeenbaev, chef de la délégation du Kirghizistan.

M. Jeenbaev (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord assurer le Président de l'Assemblée générale que la République kirghize est disposée à coopérer pour continuer à défendre les intérêts des enfants à ce Débat de haut niveau.

Ces dernières années, au Kirghizistan, la lutte contre la pauvreté des enfants, la protection de leurs droits et l'amélioration de leur condition ont été renforcées par des mesures concrètes. Le Kirghizistan a ratifié la Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le Kirghizistan coopère avec l'OIT pour éliminer le travail des enfants au Kirghizistan, et a mis en place un programme d'action initié par l'État sur lequel nous travaillons avec nos partenaires sociaux en vue de mettre fin aux pires formes d'exploitation des enfants.

Parmi les premières mesures que nous avons adoptées pour réaliser les tâches et objectifs énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant figurait l'approbation par le Gouvernement kirghize en

août 2001 d'un programme initié par l'État intitulé « Une nouvelle génération », qui énumère une liste d'actions spécifiques qui doivent être prises d'ici à 2010 afin de protéger les droits de l'enfant et qui cite parmi ses priorités fondamentales la survie, la protection et le développement de l'enfant.

Dans le cadre du programme « Nouvelle génération » de 2006, nous avons adopté un Code de l'enfant, qui a été élaboré en collaboration avec l'UNICEF. Ce code est unique en son genre en Asie centrale et vise à transposer dans notre législation nationale les normes et critères internationaux fondés sur les dispositions pertinentes de l'ONU, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant. À cette fin, l'Administration du Président de notre pays a créé un conseil national pour coordonner les activités entreprises dans le cadre du Code de l'enfant. Le fait que le Président de ce conseil ait été nommé Secrétaire d'État de la République kirghize illustre l'importance que nous accordons aux questions relatives aux enfants.

En 2005, nous avons adopté, à l'initiative de l'État, un programme quinquennal de prévention de l'épidémie du VIH/sida et de ses conséquences sociales et économiques. La même année, un décret gouvernemental a établi une série de normes en matière d'éducation préscolaire et de garde d'enfants.

Dans le domaine de la réforme des soins de santé, nous sommes parvenus à la deuxième phase de la réforme « Manas Talimi », qui fait partie intégrante de notre stratégie de développement, l'une de ses composantes essentielles étant d'améliorer les soins de santé gratuits à l'intention des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans à partir de 2006.

À ce jour, le cadre normatif le plus important dont nous disposons dans le domaine des droits de l'enfant est le décret relatif à la protection et à l'appui des enfants, qui a été signé le 31 août 2007 par le Président du Kirghizistan, M. Kurmanbek Bakiev.

En 2006, le Kirghizistan a mis en œuvre 20 programmes sociaux portant sur la prévention de l'abandon et l'exploitation du travail des enfants, qui concernent 1 771 enfants. En 2007, nous avons ouvert un deuxième concours de programmes sociaux. À ce jour, 20 projets ont été réalisés au Kirghizistan, dont 5 concernent les enfants des rues, 4 les enfants ayant des besoins spéciaux, 1 les jeunes délinquants, 2 la prévention de l'internement permanent des enfants dans des établissements spécialisés et 4 la réinsertion

sociale, les écoles professionnelles et l'adaptation des diplômés de ces écoles à la vie sociale.

La République kirghize accorde beaucoup d'importance à la coopération avec les organisations internationales dans le domaine de la protection des droits de l'enfant. De nombreuses organisations internationales ont mené à bien des activités visant au développement des enfants au Kirghizistan en partenariat avec les organisations locales gouvernementales et non gouvernementales. Parmi elles, il y a l'UNICEF, l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé, Villages internationaux d'enfants SOS, Save the Children, le Fonds eurasiatique, City of Hope International et d'autres. Je voudrais saisir cette occasion, au nom du Gouvernement kirghize, pour remercier très sincèrement toutes les organisations internationales qui contribuent activement à remédier aux problèmes des enfants au Kirghizistan. Nous nous félicitons tout particulièrement de la visite d'un membre du Conseil d'administration de l'UNICEF au Kirghizistan en avril 2007.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement kirghize poursuivra l'action entreprise en vue d'améliorer les conditions des enfants du Kirghizistan et d'appliquer le document fondateur sur les droits de l'enfant : la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Guillaume Bailly, chef de la délégation de la Côte d'Ivoire.

M. Bailly (Côte d'Ivoire) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser à la délégation algérienne la compassion de la délégation ivoirienne suite aux attentats meurtriers d'Alger.

Je voudrais également assurer l'Assemblée générale de l'intérêt que les autorités ivoiriennes accordent à ce Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Ma délégation souscrit par ailleurs pleinement à la déclaration faite par le Ghana au nom de l'Union africaine. Qu'il me soit enfin permis de féliciter du haut de cette tribune la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Ann Veneman, ainsi que son équipe, pour leur excellent travail, en dépit des risques énormes qui, malheureusement, existent sur le terrain.

La Convention relative aux droits de l'enfant, ouverte à la signature depuis 1989, a été universellement ratifiée, à l'exception de quelques États. De grandes promesses ont encore été faites aux enfants en 1990, lors du Sommet mondial pour les enfants. En outre, en 2002, l'Assemblée générale a adopté la déclaration d'engagement à créer « Un monde digne des enfants ». Et pourtant, cinq ans plus tard, partout dans le monde, on continue de retrouver des enfants dans les rues, les cuisines, les films pornographiques, les champs de mines, de cacao et aussi de bataille. La liste est longue tant la situation que vit l'enfant est précaire. C'est pourquoi mon pays salue toutes les grandes initiatives, telle celle d'aujourd'hui, qui interpellent les dirigeants de ce monde sur la situation des enfants, et en particulier la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour combattre la violence à l'égard des enfants.

Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2002, à cette tribune, mon pays se vantait de son bilan positif quant à la situation des enfants dans tous les domaines. En effet, notre pays, qui de tout temps milite en faveur des droits des enfants, a ratifié sans réserve la Convention relative aux droits de l'enfant le 4 février 1991 et a adhéré à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. La Côte d'Ivoire s'est dotée en outre, en septembre 1992, d'un plan national d'action pour la survie, le développement et la protection de l'enfant, conformément aux recommandations du Sommet mondial de 1990, et a présenté son rapport devant le comité chargé de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La politique gouvernementale s'est traduite par la mise en place d'un ensemble d'actions concrètes orientées vers la promotion des droits de l'enfant et par l'adoption de lois visant, entre autres, la répression des mutilations génitales féminines, l'interdiction des mariages forcés ou précoces et la mise en œuvre des stratégies opérationnelles pour le développement et la protection de l'enfant.

L'intense campagne de sensibilisation contre l'infection du VIH/sida dans laquelle s'est impliquée l'épouse du Président de la Côte d'Ivoire, a eu par ailleurs un impact sur les comportements. La campagne d'éradication de la poliomyélite a également enregistré un succès remarquable, et les mesures de vulgarisation de la moustiquaire imprégnée pour réduire la mortalité due au paludisme sont encourageantes. La mortalité

causée par les maladies infantiles les plus répandues a connu une baisse grâce à une campagne de vaccination soutenue.

La crise qui sévit depuis 2002 a quelque peu contrarié les diverses activités, sans toutefois emporter la détermination et la volonté de notre pays de faire face à ses engagements selon les recommandations de la communauté internationale.

Ainsi, la Côte d'Ivoire a élaboré un plan d'action pour l'enfant. Ce plan reprend en tous points les objectifs et les cibles du Plan d'action « Un monde digne des enfants ». Le Ministère de la famille, de la femme et de l'enfant et celui chargé du sida constituent entre autres, les structures pour la mise en œuvre de cette politique de promotion des droits et du bien-être de l'enfant. Il est appuyé dans ses actions par le Comité national de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants, le Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et la Commission nationale de la femme et de l'enfant.

La réunification du pays et la baisse de l'insécurité devraient faciliter l'action de l'UNICEF notamment en faveur de la survie des enfants. Tout récemment, en septembre 2007, M^{me} Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire générale pour les enfants et les conflits armés, s'est dite optimiste quant à la situation des enfants affectés par le conflit ivoirien, à l'issue de sa visite de trois jours dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité. Le Gouvernement ivoirien, a précisé M^{me} Coomaraswamy, s'est engagé à mettre sur pied une structure interministérielle pour assurer la coordination stratégique en matière de défense des droits de l'enfant.

Le phénomène de trafic transfrontalier des enfants, de plus en plus dénoncé dans les médias, est un sujet de grande préoccupation pour le Gouvernement ivoirien, qui a pris des mesures énergiques pour enrayer ce fléau. Des actions sont menées aux plans national, sous-régional et international. Dans ce dernier cas, il y a lieu de noter la ratification des Conventions n° 182 et n° 138 de l'Organisation internationale du Travail, portant, respectivement, sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, et sur l'âge minimum d'accès à l'emploi, dont les instruments de ratification ont déjà été transmis.

Cependant, la porosité des frontières due à l'insuffisance de ressources matérielles, humaines et financières face aux méthodes de plus en plus sophistiquées développées par les trafiquants d'enfants appelle, dans ce domaine comme dans bien d'autres, une action coordonnée et concertée de la communauté internationale.

Assurer le bien-être de l'enfant c'est non seulement préserver sa santé, mais aussi lui donner une éducation solide afin de faire de lui un futur agent du développement. Notre gouvernement s'attelle à cela malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'une politique de promotion cohérente de l'éducation orientée vers l'emploi des jeunes. Il est heureux de constater que, pour la première fois depuis le début de cette crise, la rentrée scolaire s'est effectuée, en septembre 2007, sur toute l'étendue du territoire ivoirien, permettant ainsi aux enfants ayant l'âge requis d'aller à l'école.

Pour la consolidation de ces acquis, la Côte d'Ivoire envisage d'engager les actions suivantes : la mise sur pied d'un comité chargé d'assurer la coordination stratégique de toutes les questions liées à la protection de l'enfance; la création d'un cadre de réflexion en vue d'adopter un plan d'action pour mettre fin aux violences sexuelles sur les enfants; l'élaboration d'un plan-programme national de réinsertion des enfants affectés par la guerre, qui vise à terme à fournir à ces enfants les services et les soins de base – sécurité, santé et éducation; le renforcement des capacités des institutions chargées d'assurer la réintégration et le suivi à long terme des enfants soldats au sein de leurs communautés; la mise en place du service civique en vue de la réinsertion et de la réadaptation sociale de plus de 400 000 jeunes; et le Plan national de lutte contre le travail des enfants.

Dans son rapport (A/62/259), le Secrétaire général de l'ONU a évoqué la promotion d'une existence plus saine, une éducation de qualité pour les filles et les garçons, la protection contre l'exploitation et le VIH/sida, comme autant d'objectifs prioritaires pour le Millénaire. C'est pourquoi le Gouvernement ivoirien s'engage à coopérer avec toutes les instances onusiennes afin de réaliser tous les objectifs fixés pour « Un monde digne des enfants ».

Aujourd'hui, grâce à l'Accord politique de Ouagadougou du 4 mars 2007, entériné par la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité, la Côte d'Ivoire connaît une situation plus calme. En marge de

cet accord de sortie de crise, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à placer les enfants au centre du processus de paix. Dans son allocution devant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale de l'ONU, le 26 septembre 2007, le Président Laurent Gbagbo, conscient de la situation des enfants dans son pays et toujours dans l'esprit de bâtir un monde digne des enfants, a dit

« Ma présence, aujourd'hui à New York, à cette tribune, est la meilleure illustration du climat d'apaisement qui règne aujourd'hui en Côte d'Ivoire après l'Accord politique de Ouagadougou issu du dialogue direct entre l'État et l'ex-rébellion. » (A/62/PV.6, p. 29)

Puisse ce sommet ranimer le désir de mettre nos moyens ensemble pour donner à chaque enfant la chance de vivre et de s'épanouir quelle que soit son origine, car l'enfant est l'avenir de l'humanité.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Somduth Soborun, chef de la délégation de la République de Maurice.

M. Soborun (Maurice) (parle en anglais) : Maurice s'associe aux orateurs précédents pour condamner les actes de terrorisme odieux et méprisables qui, encore une fois, ont tué des innocents à Alger, le 11 décembre. Nous disons notre profonde tristesse et exprimons nos condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement algériens dans ces moments très difficiles et éprouvants.

Je commencerai par remercier le Président d'avoir convoqué ce Débat plénier commémoratif de haut niveau. Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport intérimaire intitulé « Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants » (A/62/259).

Nous nous associons à la déclaration prononcée à la 66^e séance par le Ministre du Ghana au nom de l'Union africaine.

On ne peut nier que des progrès raisonnables ont été réalisés depuis 2002, lorsqu'à la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée les États Membres se sont engagés à bâtir un monde digne des enfants. Nous avons en effet assisté au cours des cinq dernières années à une diminution de la mortalité post-infantile due à des maladies que l'on peut éviter et soigner, ainsi qu'à une augmentation sensible, à l'échelle mondiale, de la scolarisation primaire.

Cependant, nous reconnaissons aussi qu'il reste beaucoup à faire pour assurer la survie de tant d'autres enfants, pour veiller à ce qu'ils soient bien nourris, disposent d'un hébergement décent et soient dûment protégés de la violence, de l'exploitation et de la maltraitance.

Malgré les engagements fermes qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et les rapports suivants sur « Un monde digne des enfants », ainsi que dans la Déclaration et le Plan d'action en faveur d'une Afrique pour les enfants, il est regrettable que plus de 28 millions d'enfants africains soient déjà morts depuis 2001. Il est grand temps que nous redoublions d'efforts pour contrer cette tendance. Dans ce contexte, ma délégation appelle la communauté internationale à continuer d'accorder un haut degré de priorité à une action accélérée et à la mise en œuvre rapide des engagements pris quant au bien-être et à la protection des enfants.

Pour être bref, je centrerai principalement mon intervention sur ce que Maurice a réalisé jusqu'à présent au niveau national pour créer un environnement propice au développement général des enfants.

Nous sommes partie à plusieurs instruments internationaux de défense des droits de l'homme, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; la Convention relative aux droits de l'enfant; la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain; la Déclaration sur les femmes et le développement de la Communauté de développement de l'Afrique australe et son Additif, la Déclaration sur la prévention et l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des enfants; les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant; et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

En outre, Maurice est parmi les premiers États africains à avoir nommé un médiateur pour les enfants et, conformément à son attachement aux droits de l'homme en général et aux droits des enfants en particulier, elle a récemment adopté, avec l'aide de l'UNICEF, une politique nationale pour les enfants.

Au sujet des quatre domaines majeurs abordés dans le rapport « Un monde digne des enfants », je

voudrais insister sur les points suivants en ce qui concerne Maurice.

Le premier domaine a trait à la promotion d'une vie saine. À Maurice, les soins de santé sont gratuits et ouverts à tous. Environ 35 % du budget national de santé sont consacrés aux enfants. Le taux de mortalité maternelle oscille autour de 0,22 pour 1 000 naissances vivantes depuis quelques années, la couverture de vaccination atteint pratiquement 90 % et le taux de mortalité infantile a chuté de 14,5 pour mille naissances vivantes en 2002 à 13,2 en 2005. L'exécution d'un projet visant à empêcher la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant a considérablement réduit le risque en question, le faisant tomber de 30 à 1 %.

Le deuxième domaine concerne la fourniture d'une éducation de qualité. L'éducation est gratuite aux niveaux préprimaire, primaire, secondaire et tertiaire. Tous les enfants sont tenus de fréquenter l'école au moins jusqu'à l'âge de 16 ans. À l'heure actuelle, le taux de scolarisation dans le primaire est presque de 100 %, alors qu'il avoisine 95 % dans le secondaire. Depuis septembre 2005, le Gouvernement assure le transport gratuit de tous les enfants scolarisés, y compris les étudiants qui fréquentent les universités de Maurice. En vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, Maurice a récemment adopté le projet de loi sur les soins à la petite enfance et le département de l'éducation afin de réglementer et superviser les programmes conduits par les institutions prodiguant une éducation aux jeunes enfants.

Nous notons avec une grande satisfaction que le dernier rapport en date de la Campagne mondiale pour l'éducation, qui regroupe 150 organisations non gouvernementales (ONG) dans le monde entier, classe Maurice au premier rang des pays en développement pour ce qui est d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement n° 2, à savoir assurer l'éducation primaire pour tous.

Le troisième domaine concerne la protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence. La loi mauricienne sur la protection des enfants, promulguée en 1994, prémunit les enfants contre les atteintes physiques, psychologiques, affectives et morales, ainsi que contre les agressions et l'exploitation sexuelles. Elle a été modifiée en 2005 pour faire de la traite, de l'abandon et de l'enlèvement d'enfants des infractions pénales. Un centre d'accueil résidentiel a été créé pour contribuer à la réadaptation

et à la réinsertion des enfants victimes d'une exploitation sexuelle et commerciale. Un programme communautaire de protection de l'enfance a été élaboré, qui sert de forum officiel où traiter les questions de cet ordre, de la base à l'organe de décision le plus élevé. Il comprend la mise en place de comités de protection des enfants par district et par zone ainsi que de groupes locaux de surveillance des enfants dans les zones à haut risque. Un programme national d'autonomisation des parents a été lancé dans le but de renforcer les relations entre parents et enfants, grâce à l'amélioration des compétences parentales en matière de soins, de sûreté, de sécurité et d'éducation.

Il y a deux jours seulement, le Code civil mauricien a été modifié afin de fournir une base juridique à la poursuite de la relation entre l'enfant et ses grands-parents ou tout autre tiers avec lequel il a développé des liens d'amour et d'affection, au-delà de la relation parent-enfant, après un divorce. Il empêche également qu'un enfant soit séparé de ses frères et sœurs. Cette modification aura pour effet d'atténuer considérablement le stress émotionnel qu'un enfant subit lorsque ses parents divorcent.

Le Gouvernement a par ailleurs lancé le Programme de solidarité avec les femmes et les enfants, doté d'un budget initial d'environ un million de dollars pour financer les projets sociaux soumis par des ONG afin de s'attaquer au problème de la violence et des abus contre les femmes et les enfants.

Le quatrième domaine concerne la lutte contre le VIH/sida. Maurice a pris plusieurs mesures en vue de protéger les enfants contre ce fléau. Un réseau national de jeunes sur le VIH/sida a été mis sur pied pour encourager les jeunes à s'inscrire et à participer activement à la lutte contre le VIH/sida. Le Gouvernement fournit aussi des médicaments antirétroviraux, totalement gratuits pour tous les patients infectés au VIH ou malades du sida, y compris les enfants qui peuvent en avoir besoin. Afin d'offrir les meilleures chances de survie aux bébés à naître et de veiller à ce qu'ils ne contractent pas le VIH de leur mère infectée, toutes les femmes enceintes fréquentant des dispensaires prénatals sont soumises à un dépistage du VIH. Un traitement antirétroviral prophylactique est proposé à celles dont le test est positif.

Soucieuse de maintenir debout l'édifice d'un État providence depuis l'indépendance en 1968, Maurice n'épargne aucun effort pour faire le maximum en matière de ressources, d'institutions et de textes

législatifs pour les enfants mauriciens. Toutefois, nous sommes conscients qu'en dépit de nos réussites, il reste encore beaucoup à faire pour le développement global des enfants.

Pour terminer, permettez-moi de dire que si les conventions et la législation fournissent les cadres et remparts juridiques nécessaires pour la protection et la promotion des droits de l'enfant, il n'en est pas moins crucial que les parents assument pleinement leurs responsabilités, cela dès la naissance, afin de préparer le terrain et d'œuvrer pour un monde digne des enfants.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Francis Butagira, chef de la délégation de l'Ouganda.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer les condoléances de ma délégation au Gouvernement et au peuple algériens, ainsi qu'au Secrétaire général suite au terrible attentat terroriste qui a fait un grand nombre de morts et de blessés. Dans le même esprit, je voudrais présenter également nos condoléances au Gouvernement et au peuple libanais pour les vies humaines perdues du fait des terroristes. Ces événements sont véritablement tragiques et je suis persuadé que le monde entier condamne ces actes de terrorisme.

Je voudrais en premier lieu associer ma délégation à la déclaration prononcée par le Ghana au nom de l'Union africaine. L'Ouganda est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses deux Protocoles facultatifs concernant, pour l'un, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et, pour l'autre, l'implication d'enfants dans les conflits armés. L'Ouganda est également partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, il a ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain, instrument régional de promotion des droits et des responsabilités des enfants. Parallèlement, l'Ouganda compte parmi les pays qui se sont fermement engagés à l'égard du Plan d'action « Un monde digne des enfants ».

Environ 41 % de l'ensemble des enfants ougandais vivent dans des familles pauvres. Un chiffre total de 9,5 millions d'Ougandais vivent en-deçà du seuil de pauvreté, parmi lesquels un grand nombre sont des enfants. De plus, on estime à 6,5 millions le nombre d'enfants et de femmes qui sont directement affectés par la guerre, principalement dans la partie

nord de notre pays. Par ailleurs, on dénombre en Ouganda quelque 240 000 réfugiés, conséquence des conflits qui sévissent au-delà de nos frontières.

L'élimination de la pauvreté est un objectif de développement majeur pour le Gouvernement ougandais qui, en 1997, a élaboré un programme d'élimination de la pauvreté. Le plan d'action national ougandais en faveur des enfants pour la période 1999 à 2002 est désormais incorporé au programme révisé d'élimination de la pauvreté. Ce programme de trois ans à horizon mobile fournit le cadre national dans lequel aborder les objectifs du Millénaire pour le développement et la plupart des engagements pris à l'égard du document « Un monde digne des enfants ». En outre, la majorité des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé, à l'éducation, au VIH/sida et à la protection des personnes déplacées sont repris dans les parties 3, 4 et 5 de notre programme national d'élimination de la pauvreté.

Le Gouvernement ougandais a mis en place des politiques et un cadre législatif qui établit un environnement propice au respect des droits de l'enfant. Cette volonté s'incarne, comme je l'ai déjà indiqué, dans les objectifs du programme national d'élimination de la pauvreté, mais également dans notre politique nationale pour l'égalité entre les sexes, dans notre politique en faveur des orphelins et des enfants vulnérables et dans le programme stratégique national qui l'accompagne, ainsi que dans le plan d'intervention en faveur des orphelins et des autres enfants vulnérables, dans notre politique nationale de la jeunesse, dans notre politique pour l'élimination du travail des enfants et dans notre politique relative aux enfants des rues. Le Gouvernement ougandais a également mis en place une politique en faveur des personnes déplacées ainsi qu'un programme national de lutte contre le VIH/sida, entre autres.

En plus de toutes ces politiques intersectorielles, des politiques spécifiques au secteur social et des approches sectorielles ont été appliquées, comme par exemple un plan d'investissement pour le secteur de l'éducation, le deuxième plan stratégique pour le secteur de la santé à l'horizon 2010, des programmes en faveur de l'eau et de l'assainissement, le plan d'investissement à l'horizon 2008 en faveur du secteur du développement social, ainsi qu'une politique de décentralisation et un programme relatif au secteur de la justice et de l'ordre public. Ces approches sectorielles ont permis d'améliorer et de renforcer la participation des partenaires de développement et des

organisations de la société civile, grâce à l'harmonisation et à l'alignement de l'aide au développement autour de nos politiques et stratégies nationales.

L'Ouganda a enregistré d'importantes avancées vers la réalisation de certains des objectifs fixés dans le document « Un monde digne des enfants », puisque, notamment en ce qui concerne les objectifs liés à la pauvreté, à l'éducation primaire pour tous, et au VIH/sida, il est probable que le pays atteindra les cibles fixées avant les délais prévus. Toutefois, il a aussi essuyé d'importants revers dans certains domaines. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que la mortalité infantile a augmenté, que le paludisme continue d'être la principale cause de morbidité et de mortalité chez les enfants, qu'une part importante de notre jeunesse souffre de malnutrition et vit dans la pauvreté. Par ailleurs, en raison de la limitation de nos moyens financiers, la mise en œuvre des politiques en faveur des enfants que je viens d'énumérer est l'un des plus grands défis auxquels soit confronté l'Ouganda.

En conclusion, les cinq années écoulées ont permis au Gouvernement ougandais de procéder à une auto-évaluation et de recenser les domaines où des progrès ont été accomplis et ceux où les résultats sont encore insuffisants. L'Ouganda réitère ses engagements à l'égard des objectifs visant à rendre notre monde digne des enfants.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Carsten Staur, chef de la délégation du Danemark.

M. Staur (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer mon intervention en présentant mes condoléances au Gouvernement et au peuple algériens qui ont été, il y a deux jours, victimes d'un attentat terroriste odieux. Les bombes ont également visé le système des Nations Unies et la communauté internationale. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles de toutes les victimes. Nous le savons, ce sont à la fois des adultes et des enfants qui ont été pris pour cibles, puisque l'attentat a coûté la vie à de nombreux écoliers, ce qui nous rappelle ainsi les multiples menaces qui pèsent sur la vie et le bien-être des enfants et des jeunes, y compris la menace du terrorisme.

Les enfants et les adolescents constituent plus de la moitié de la population mondiale. Ils représentent notre avenir et en nous retrouvant ici aujourd'hui pour

faire progresser leurs droits et pour débattre de la manière d'instaurer un monde digne des enfants, nous posons également les fondements de nos sociétés pour les décennies à venir.

En nous réunissant ici, aujourd'hui, nous réaffirmons un consensus véritablement mondial. La Convention relative aux droits de l'enfant est l'instrument relatif aux droits de l'homme le plus largement accepté. Elle stipule que pour faire progresser la condition des enfants et des jeunes, nous devons également adopter une approche fondée sur les droits. Les enfants et les jeunes veulent être à l'abri de la discrimination, de l'exploitation économique, de la maltraitance et de la violence, et nous avons le devoir de promouvoir et de protéger ces droits.

La session extraordinaire qui s'est tenue il y a cinq ans a marqué un tournant en donnant la possibilité aux enfants et aux jeunes de se prendre en mains et de faire entendre leur voix. Nous devons veiller à ce qu'ils participent également, en tant que parties intéressées, à l'élaboration, à la planification et à l'application des politiques qui visent à améliorer leurs conditions de vie. Les jeunes sont de puissants vecteurs de changement. Leur donner les moyens de s'émanciper est la clef de la bonne gouvernance et d'un comportement responsable. Nous devons donc continuer d'entretenir avec eux un dialogue véritable, à l'image des échanges que nous avons eus avec les représentants des enfants durant la présente session. Leur contribution a été plus que considérable : elle a été indispensable. Pour citer l'un des jeunes délégués, les jeunes ne sont pas les sources des problèmes, mais les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes.

Le critère pour mesurer le succès est simple : nous devons évaluer la distance qu'il nous reste à parcourir pour atteindre les objectifs que nous avons définis collectivement il y a cinq ans pour améliorer la vie des enfants du monde. Malheureusement, le rapport intérimaire détaillé (A/62/259) n'autorise aucun relâchement des efforts. Des progrès ont été réalisés au cours des 10 dernières années. Par exemple, le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire a augmenté, et la vaccination contre la rougeole et la poliomyélite a progressé. Cependant, le bilan d'ensemble est catastrophique. Nous ne sommes actuellement pas en passe d'atteindre les objectifs dont nous avons convenu pour améliorer la santé, l'éducation et la protection des enfants du monde. Il faut faire davantage. Nous devons combler l'écart entre la législation et les moyens de la faire appliquer et

entre le consensus normatif que nous réaffirmons aujourd'hui et l'action concertée dont nous avons convenu il y a cinq ans.

Des progrès insuffisants ont été réalisés dans la lutte contre l'épidémie de VIH/sida. Le sida continue de faire des millions d'orphelins, notamment en Afrique, et touche de plus en plus les jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes. La communauté internationale doit faire davantage. Le Danemark continuera de donner la priorité à la coopération dans ce domaine. Mon gouvernement a récemment décidé de verser une contribution de près de 12 millions de dollars à la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida » lancée par l'UNICEF, au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et à l'Organisation mondiale de la santé.

L'éducation est un facteur fondamental dans la lutte contre la pauvreté et la promotion de la démocratie, de la tolérance et du développement. À l'heure actuelle, 48 millions de filles au moins ne fréquentent pas l'école primaire. Bien que des progrès aient été réalisés, instaurer la parité complète entre filles et garçons doit rester une priorité essentielle pour nous tous.

En matière de protection, le Danemark reste particulièrement préoccupé par le sort tragique des enfants dans les conflits armés et les situations humanitaires. Dans ce contexte, il convient de prêter une attention particulière aux besoins des groupes très vulnérables, comme les enfants et les jeunes réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur pays, les enfants handicapés et les orphelins.

La pauvreté chronique reste un obstacle majeur à la satisfaction des besoins et à la protection des enfants. Dans les pays en développement, un enfant sur quatre vit dans une famille dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Si nous voulons faire des progrès, nous devons renforcer le partenariat mondial pour le développement et accroître la capacité avec l'aide de nos partenaires. Le Gouvernement danois s'est engagé à consacrer 0,8 % de son produit intérieur brut à l'aide publique au développement. Les lignes directrices qui régissent notre coopération en faveur du développement placent les droits et le bien-être des enfants et des jeunes au centre même de la coopération en faveur du développement.

L'avenir de nos enfants est menacé car leurs droits fondamentaux ne sont pas garantis. La santé et le bien-être des adolescents ne peuvent être assurés que si

nous promouvons leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Les complications liées à la grossesse et l'accouchement demeurent une cause majeure de décès chez les adolescentes, surtout dans les pays en développement. Trop souvent, les tabous entraînent la mort et l'intolérance empêche de prendre les mesures nécessaires pour inverser ces tendances. Les droits et les besoins des adolescents doivent donc être pris en compte.

Tous les enfants ont des droits, quels que soient leur sexe, leur situation économique ou sociale et leur appartenance ethnique. Cependant, les enfants handicapés et les enfants issus de minorités ethniques et d'origine indigène ont des besoins particuliers, qu'il faut satisfaire. Malheureusement, l'iniquité et la discrimination demeurent des obstacles majeurs à la construction d'un monde digne des enfants. La discrimination sexiste est grave, répandue et générale. En 2007, une petite fille court plus de risques de souffrir de malnutrition ou de maladie ou de mourir prématurément. Elle a moins de chances qu'un garçon de fréquenter l'école primaire. Les pratiques odieuses de mutilation génitale et de mariage forcé continuent de mettre en danger le bien-être des petites filles et des adolescentes. Les filles et les jeunes femmes sont également les principales victimes de la traite des êtres humains, ainsi que de l'exploitation sexuelle et économique. En même temps, la multiplication des crises humanitaires et des conflits armés créent des conditions qui favorisent la violence sexiste. C'est pourquoi nous devons tous ensemble nous attaquer à ces questions, qui sont hautement prioritaires.

Pour terminer, je voudrais mentionner le proverbe qui dit qu'il faut un village pour élever un enfant. Ce proverbe met en lumière la responsabilité collective d'assurer le bien-être de nos enfants. J'espère que l'Assemblée, ce village mondial, reconnaîtra sa responsabilité et prendra rapidement les mesures nécessaires pour construire un monde digne des enfants. Nous le leur devons, et nous le devons aux générations futures.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hamid Al Bayati, chef de la délégation iraquienne.

M. Al Bayati (Iraq) (parle en arabe) : Au nom du Gouvernement iraquien et en mon nom, je voudrais tout d'abord adresser nos condoléances au peuple frère et au Gouvernement algériens après les récents attentats terroristes qui ont coûté la vie à des innocents

dans la capitale du pays. Mon pays a également souffert du dangereux fléau du terrorisme, qui cible des civils innocents. Nous voudrions saisir cette occasion pour condamner fermement ce fléau et enjoindre à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour l'éliminer.

Je voudrais également féliciter le Président d'avoir organisé le présent Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Par la Déclaration que nous avons adoptée en 2002, nous nous sommes engagés à bâtir un monde digne des enfants. Il y a cinq ans, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre les principes, les objectifs et les stratégies énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action du document « Un monde digne des enfants ». Nous sommes ici aujourd'hui pour faire le bilan des mesures que nous avons prises depuis lors.

Nous sommes tous d'accord pour dire que l'intérêt porté aux enfants est le meilleur investissement possible que nous puissions faire au nom des générations futures de nos sociétés. Dans mon pays, l'Iraq, cette idée était absente des esprits et des politiques du précédent régime de dictature. Les enfants étaient les premières victimes de la politique irresponsable de guerre, qui a prévalu pendant 30 ans. Ils ont également été les premières victimes des sanctions économiques imposées à l'Iraq après l'invasion du Koweït par l'ancien dictateur. Pendant 13 ans, les enfants iraqiens ont payé le prix fort pour les sanctions et les erreurs du précédent régime. Aujourd'hui, après la chute du précédent régime de dictature, les enfants iraqiens continuent de souffrir du fléau du terrorisme, qui ne fait aucune discrimination entre femmes, hommes, enfants et personnes âgées. Les enfants sont chaque jour exposés aux dangers qui menacent leur vie et leur avenir, leur causent des blessures et les rendent handicapés. Cependant, en dépit de ces graves dangers quotidiens, nos enfants ont encore la volonté de vivre et espoir dans l'avenir. Leurs parents et l'État les encouragent à poursuivre leur éducation, afin qu'ils puissent contribuer autant que possible à la construction d'un nouvel Iraq.

Je voudrais insister sur le fait que grâce à une amélioration sensible de la situation sécuritaire générale en Iraq au cours des derniers mois et à la réduction considérable des actes de terrorisme, le Gouvernement iraqien, en coopération avec le Force multinationale, a tenté de mettre fin au terrorisme, pour

permettre aux organisations internationales et aux agences sociales et humanitaires de mettre en œuvre des mesures conçues pour atténuer les souffrances des enfants iraqiens.

Le Gouvernement iraqien a déployé des efforts considérables au cours des dernières années pour bâtir un monde digne des enfants. Une mesure importante a été la création d'un comité consultatif national spécial, chargé d'étudier les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Comité a recommandé que l'Iraq ratifie les deux Protocoles, car il n'y a pas de contradiction entre leurs dispositions et la loi en vigueur en Iraq, étant donné qu'ils complètent la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par l'Iraq en 1994. Le Gouvernement entend également promulguer une loi générale sur les droits des enfants qui constituerait la loi organique de référence pour promouvoir et défendre les droits des enfants, comme le dicte le statut actuel des droits des enfants dans le monde. En garantissant les droits des enfants, nous défendons tous les droits de l'homme.

Notre constitution permanente proscrit l'exploitation économique des enfants sous toutes ses formes et garantit l'exercice des droits des individus, des familles, des femmes et des enfants. Le Gouvernement travaille à promulguer une nouvelle législation et à amender des lois en vigueur en vue d'éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, pour leur assurer un environnement sans danger. Nous nous efforçons d'offrir un plus grand nombre d'institutions de protection de l'enfance aux enfants devenus orphelins du fait de la violence en Iraq. De même, nous entendons allouer des ressources aux groupes et aux organismes qui travaillent à éliminer toutes les formes de mobilisation des enfants.

Je voudrais mentionner le rôle crucial joué par les organisations non gouvernementales et les institutions de la société civile dans la promotion et la protection des droits des enfants. Ces groupes travaillent activement en Iraq, aux côtés des organes et des institutions des Nations Unies, notamment l'UNICEF, pour promouvoir et défendre les droits des enfants en Iraq.

Mon gouvernement a officiellement invité M^{me} Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, à se rendre en Iraq afin d'évaluer elle-même la situation des enfants dans notre pays ainsi que les

efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour améliorer le sort de nos enfants.

Au cours de la présente session, la Troisième Commission a adopté un projet de résolution sur les droits des enfants (voir A/62/435, par. 32) qui, nous l'espérons, sera bientôt adopté par l'Assemblée générale. Ce faisant, l'Assemblée donnera son aval au mandat du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants. Mon gouvernement a voté pour le projet de résolution à la Troisième Commission, car il est d'une importance vitale afin de renforcer les droits des enfants. Nous espérons que cette décision nous encouragera dans nos efforts pour lutter contre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, notamment de ceux qui sont exposés à des actes de terrorisme.

Enfin, mon gouvernement voudrait lancer un appel à la communauté internationale, à l'ONU et aux organisations internationales humanitaires pour qu'elles poursuivent leur coopération avec nos institutions nationales et non gouvernementales afin d'améliorer les conditions de vie des enfants iraqiens et d'alléger leurs souffrances.

Pour finir, je voudrais remercier tous les pays frères et amis et les organisations internationales, ainsi que les organisations non gouvernementales, de l'aide qu'ils ont apportée aux enfants iraqiens dans les circonstances actuelles. Nous espérons que ces efforts se poursuivront, pour nous permettre d'appliquer les dispositions de la Déclaration adoptée il y a cinq ans en vue d'édifier un monde meilleur. Un monde digne des enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Enkhsetseg Ochir, chef de la délégation de la Mongolie.

M^{me} Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : D'emblée, ma délégation voudrait s'associer à ceux qui se sont déjà exprimés pour condamner, de la manière la plus ferme possible, les attentats terroristes perpétrés il y a deux jours en Algérie. Nous faisons part de notre sincère sympathie et de notre solidarité au peuple et au Gouvernement algériens, ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU suite à la perte tragique de vies innocentes, notamment de civils et de fonctionnaires internationaux.

Au cours des deux derniers jours, nous avons réaffirmé notre ferme volonté de mettre pleinement en œuvre la Déclaration et le Plan d'action adoptées lors

de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. À l'heure où nous dressons le bilan des progrès accomplis ces cinq dernières années dans les quatre domaines clefs du Plan d'action, il est encourageant de constater que des progrès considérables ont été faits. Pourtant, il nous faut aussi reconnaître que de nombreuses et complexes difficultés subsistent et qu'elles exigeront un renouveau de volonté politique pour intensifier nos efforts vers l'édification d'un monde véritablement digne des enfants. La mise en œuvre du Plan d'action devra nous encourager à nous acquitter des engagements que nous avons contractés au titre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La Mongolie a pris au sérieux l'engagement contracté lors de la vingt-septième session extraordinaire : elle a adopté et appliqué son programme d'action national pour la protection et le développement des enfants pendant la période 2002-2010, en tant que principal document de politique, adaptant au contexte national les objectifs énoncés dans le Plan d'action d'« Un monde digne des enfants ». Notre plan d'action national comprend des objectifs et des cibles spécifiques couvrant six domaines, à savoir une réforme juridique favorable aux enfants, un environnement sain et sûr pour les enfants, une éducation de qualité servant le développement des enfants, un système de protection de l'enfance fondé sur la famille, la participation des enfants et des adolescents et l'accès à l'information, ainsi que le renforcement des capacités des organisations nationales de protection de l'enfance.

La réalisation générale et la coordination de toutes les activités prévues par notre plan d'action national sont confiées à l'Autorité nationale de protection de l'enfance, une agence exécutive du Gouvernement qui, à son tour, sert de secrétariat au Conseil national de l'enfance, dirigé par le Premier Ministre de la Mongolie. À l'échelon local, ce sont les gouverneurs de provinces qui sont chargés de l'application des plans d'action locaux établis dans le cadre du plan d'action national.

En ce qui concerne la promotion d'un cadre juridique favorable aux enfants, plusieurs lois déjà en vigueur ont été amendées pour les harmoniser avec les instruments internationaux pertinents auxquels la Mongolie est partie. Par exemple, suite à la ratification par la Mongolie, en 2002, des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, notre loi nationale sur la protection de

l'enfance a été amendée de manière à inclure de nouvelles dispositions visant à protéger les enfants contre la vente, la traite, l'esclavage, l'exploitation, la violence, la maltraitance et la négligence.

Le Code pénal a également été amendé et comprend désormais un nouveau chapitre sur les crimes commis à l'encontre des enfants, des familles et des valeurs sociales. En outre, une série de nouvelles lois et de nouveaux règlements sont maintenant entrés en vigueur pour promouvoir le bien-être des enfants et mieux défendre leurs droits, notamment des lois sur la violence familiale, sur la prévention du VIH/sida, sur la prévention des troubles dus à une carence en iode, sur la sécurité sociale des personnes handicapées, ainsi que des dispositions d'ordre financier concernant les enfants et les familles, pour ne citer que quelques exemples.

S'agissant des cibles relatives à la santé, la malnutrition infantile a diminué. Les taux de mortalité infantile et des moins de 5 ans ont également connu une forte diminution. En 2005, la couverture vaccinale des nouveau-nés était de 97 à 99 %, ce qui abouti à réduire l'incidence des maladies infectieuses.

On note certains progrès vers la réalisation de l'objectif d'assurer une éducation primaire universelle, progrès qui se traduisent par l'inscription d'un nombre accru d'enfants dans les écoles maternelles et primaires. En outre, la mise en œuvre du plan directeur pour le secteur de l'éducation pour la période 2006-2015 permettra d'améliorer l'accès à l'ensemble des établissements d'éducation nationale, ainsi que leurs qualité et compétitivité.

Mon gouvernement a également lancé plusieurs initiatives à impact rapide visant à la protection et à la promotion des droits des enfants. Ces initiatives comprennent le versement d'une allocation mensuelle à chaque enfant mongol – ils sont au nombre d'un million environ, soit près de la moitié de la population totale – et un appui financier ponctuel à l'occasion d'un mariage ou d'une naissance, ainsi qu'un programme de repas scolaires gratuits à l'école primaire.

L'examen quinquennal de la mise en œuvre de notre plan d'action national a également discerné un certain nombre de défis, tant existants que nouveaux, que la Mongolie devra relever dans ses efforts pour promouvoir et défendre les droits des enfants. La réduction de la pauvreté doit être considérée comme l'une des principales causes de préoccupation. Un tiers

de notre population vit toujours en dessous du seuil de pauvreté. Les familles monoparentales ayant beaucoup d'enfants et les familles de migrants courent un grand risque de sombrer dans la pauvreté. En outre, la protection des enfants dans des circonstances difficiles, les enfants handicapés et la réduction du travail des enfants demeurent parmi les défis persistants qui exigent une action politique plus ciblée au niveau national, ainsi qu'une meilleure coopération internationale dans les années à venir.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la ferme détermination de mon gouvernement à n'épargner aucun effort à l'échelon national pour atteindre les objectifs et les buts énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action, en même temps que nous poursuivrons notre coopération avec d'autres États Membres, organisations du système des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, ainsi qu'avec des organisations internationales et nationales non gouvernementales.

Le Président par intérim : Je souhaiterais informer l'Assemblée générale que l'observateur de l'Union africaine a demandé à prendre la parole au cours du débat de ce matin en tant que dernier orateur. Je crois comprendre que l'observateur de l'Union africaine doit quitter New York en début d'après-midi. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte, sans que cela constitue aucunement un précédent, d'entendre l'observateur de l'Union africaine lors du débat de ce matin, en tant que dernier orateur?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Bience Gawan, Commissaire chargée des affaires sociales et chef de la délégation d'observation de l'Union africaine.

M^{me} Gawan (Union africaine) (*parle en anglais*) : La Commission de l'Union africaine (UA) souhaite s'associer aux autres délégations pour présenter ses condoléances au Gouvernement et au peuple algériens, l'un de nos États membres, ainsi qu'à la famille des Nations Unies, à la suite de la tragédie qui les a frappés récemment.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre satisfaction de la déclaration faite par M. Touré, Président du Mali, et en particulier de son dévouement envers les enfants africains et de l'amitié qu'il leur porte. Je tiens également à exprimer ma gratitude pour la déclaration faite au nom des 53 États membres de l'UA par le Ministre de la femme et de l'enfant du Ghana, représentant la présidence de l'Union africaine.

L'Afrique n'aurait pas été aussi bien préparée à la présente réunion si l'Égypte n'avait pas accueilli le deuxième Forum panafricain sur l'avenir des enfants pour examiner le programme « Une Afrique digne des enfants », qui a constitué notre contribution aux séances plénières de cette semaine. À cet égard, il faut applaudir la première Dame d'Égypte, non seulement pour avoir accepté de parrainer ce Forum, mais aussi pour mener une croisade personnelle en faveur des enfants africains.

J'aimerais rappeler et louer les efforts de toutes les organisations et personnes qui s'emploient à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant et à assurer sa survie, son développement et sa participation.

L'ONU, sous l'égide de l'UNICEF, a promu les droits et le bien-être des enfants dans le monde entier, en particulier en Afrique, où les besoins sont les plus grands. Je voudrais rendre hommage à M. Kul Gautam, Directeur général adjoint de l'UNICEF, qui a servi la cause des enfants pendant plus de 30 ans, jusqu'à son départ à la retraite hier.

De nombreuses organisations non gouvernementales et organisations de la société civile travaillent sans relâche à différents niveaux, souvent dans l'insécurité, pour protéger les enfants et leur fournir des services. Je souhaite les en féliciter.

Un enfant est celui qui est dans son jeune âge et qui continue de grandir et de se développer et dépend des adultes. En plus des besoins quotidiens nécessaires à leur croissance et à leur développement, les enfants ont terriblement besoin d'amour et d'attention.

Nous nous sommes réunis ici en 2001 et nous nous sommes engagés à faire de ce monde un monde meilleur pour les enfants. De nombreux efforts ont été déployés à cette fin. Les chefs d'État de l'Union africaine ont tenu un débat consacré à la survie des enfants et ont adopté la Déclaration de Syrte sur la survie des enfants. L'appel d'Abuja à l'accès universel aux services liés au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme en Afrique a placé les enfants au centre des efforts, et souligne les mesures à prendre en faveur des orphelins et des enfants vulnérables. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain demeure le modèle le plus important en Afrique. Le plan d'action Union européenne-Afrique sur la traite des êtres humains, en particulier concernant les femmes et les enfants, a été approuvé récemment au Sommet de Lisbonne.

Consciente de la vulnérabilité des fillettes, et en réponse à l'appel de la première Dame d'Égypte, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec ses partenaires, organise actuellement une conférence sur la mutilation génitale féminine qui aura lieu l'année prochaine, pour débattre non seulement des impacts négatifs de ces pratiques mais aussi, et c'est le plus important, pour célébrer les succès que nous avons obtenus dans la lutte contre ces pratiques nuisibles.

Nous avons également conduit une étude sur les systèmes de protection sociale pour veiller à ce que les groupes vulnérables et marginalisés, en particulier les enfants, soient protégés et pris en charge.

Au Forum panafricain, tenu il y a un mois en Égypte, les ministres africains et les partenaires ont parlé en toute honnêteté et en toute franchise des progrès accomplis et des insuffisances. Ils ont renouvelé leur engagement à mettre en œuvre plus efficacement les engagements de 2001 et à faire face aux problèmes nouveaux. Les enfants africains ont tenu des consultations régionales et nationales et ont contribué aux délibérations du Forum panafricain. Les Ministres ont écouté les enfants, qui leur ont demandé instamment qu'il n'y ait pas davantage de résolution sans solution.

Suite à l'appel à une action accélérée lancé par les ministres, les enfants ont répondu : si nous voulons accélérer l'action, confions-la à ceux qui courent vite. Aucun enfant ne devrait mourir ou être handicapé en raison de causes évitables; aucun enfant ne devrait avoir faim dans un monde d'abondance; aucun enfant ne devrait être victime de sévices, d'exploitation, de traite ou de négligence; aucun enfant ne devrait devenir adulte en s'occupant de ses proches ou de ses frères et sœurs malades; aucun enfant ne devrait jouer avec des armes, et tous les enfants devraient jouer avec des jouets. Le temps est maintenant venu pour le monde de tenir ses promesses.

De la même manière que l'Afrique a contribué au débat de 2001, elle participe à la réunion d'aujourd'hui en adoptant la position commune de l'Afrique, qui se résume dans l'appel à l'action. Les priorités de cet appel se retrouvent de même dans les priorités établies pour la présente réunion. Je demande à l'Assemblée de faire de cet appel un document de référence pour ses travaux.

La séance est levée à 13 h 10.